



# Agriculture et Agroalimentaire Canada

Budget des dépenses  
1999–2000

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

## Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

**Partie I – le Plan de dépenses du gouvernement** – présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre le Budget des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget), et les principaux éléments du Budget principal des dépenses;

**Partie II – Le Budget principal des dépenses** – étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant;

**Partie III – Plan de dépenses du ministère** – En avril 1997, la Chambre des communes a adopté l'avis de motion qui sépare la Partie III en deux nouveaux documents :

- (1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus, y compris les besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités et rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- (2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans le RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement à l'automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Ces mesures découlent du Projet d'amélioration des rapports au Parlement (PARP), lancé lors de la restructuration du Système de gestion des dépenses qui a été annoncée en janvier 1995. L'objectif central du PARP est d'améliorer la qualité de l'information sur la gestion des dépenses et la responsabilisation au Parlement en mettant l'accent sur les résultats, et ce, dans une perspective plus stratégique et pluriannuelle pour l'exécution des programmes.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie continuellement pour simplifier les exigences liées aux rapports, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a demandé que Agriculture et Agroalimentaire Canada et quatre autres ministères examinent d'autres structures de rapport en remplacement de leur rapport sur les plans et les priorités de cette année. Il a donc exempté, Agriculture et Agroalimentaire Canada, de se conformer aux lignes directrices prescrites pour la préparation de ce rapport.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par  
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 1999

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la  
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)

Ottawa (Canada) K1A 0S9

No. de catalogue BT31-2/2000-III-1

ISBN 0-660-60791-3



**AGRICULTURE ET  
AGROALIMENTAIRE  
CANADA**



**BUDGET DES DÉPENSES, 1999-2000  
RAPPORT SUR LES PLANS ET LES  
PRIORITÉS**



**TABLE DES MATIÈRES**

<b>MESSAGE DU MINISTRE</b> .....	2
<b>DÉCLARATION DE LA DIRECTION</b> .....	4
<b>1. NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER</b> .....	5
1.1 Notre mandat .....	5
1.2 Nos secteurs d'activité .....	5
1.3 Nos ressources .....	6
1.4 Nos partenaires .....	6
1.5 Nos gens .....	7
1.6 Nos valeurs .....	8
<b>2. ENJEUX ET POSSIBILITÉS</b> .....	9
2.1 Perspectives économiques mondiales et intérieures .....	9
2.2 Revenu agricole .....	11
2.3 Protection de l'environnement .....	11
2.4 Ressources de recherches et biotechnologie .....	12
2.5 Le Canada rural .....	12
2.6 Préparation à l'an 2000 .....	12
2.7 Ressources humaines .....	13
<b>3. PLANS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ</b> .....	14
3.1 Croissance des marchés .....	15
3.2 Innovations pour un avenir durable .....	21
3.3 Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales .....	25
3.4 Saine gestion du Ministère .....	30
<b>4. INFORMATION FINANCIÈRE</b> .....	35
4.1 Plan financier des dépenses .....	35
4.2 Dépenses brutes du programme par secteur d'activité .....	35
4.3 Initiatives à être approuvées par secteur d'activité .....	36
4.4 Autorisations de dépenser .....	36
4.4 Dépenses ministérielles en capital contrôlé .....	37
4.5 Détails des subventions et contributions .....	38
<b>5. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE</b> .....	40
5.1 Renforcer les collectivités rurales .....	40
5.2 Commission canadienne des grains .....	42
5.3 Agence canadienne du pari mutuel .....	45
5.4 Projets de réglementation .....	46
5.5 Stratégie de développement durable .....	47
5.6 Projets liés au bogue de l'an 2000 .....	51
5.7 Organisation du Ministère .....	52
5.8 Lois appliquées par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire .....	53
5.9 Personnes-ressources et sites Web .....	54
<b>INDEX PAR SUJET</b> .....	56

# Message du Ministre



**Lyle Vanclief**

Ministre de l'Agriculture et  
de l'Agroalimentaire et  
ministre à la coordination  
des affaires rurales

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour 1999-2000, dans lequel je souligne les orientations du Ministère ainsi que ses défis pour réaliser, au nom du secteur, les objectifs établis. Le rapport met également en évidence certains des moyens par lesquels nous mesurerons les progrès accomplis dans la poursuite de nos objectifs communs, progrès dont nous ferons part aux Canadiens.

Les objectifs ambitieux que le secteur agroalimentaire s'est fixés peuvent se résumer ainsi : Excellence sur la scène mondiale. Pour ceux qui interviennent sur le marché agricole et agroalimentaire mondial, cette excellence veut dire une économie intérieure vigoureuse qui peut nous aider à faire avancer nos exportations de produits agricoles et d'aliments transformés à des niveaux plus élevés de rentabilité. Elle signifie tirer parti des avantages écologiquement viables issus d'efforts de recherche et d'innovation dynamiques, des secteurs public et privé, et d'un régime modernisé de stabilisation du revenu qui permettra d'assurer une compétitivité toujours croissante. La poursuite de l'Excellence sur la scène mondiale dépend en grande partie de nos ventes sur les marchés internationaux, mais notre réussite à l'échelle planétaire repose sur le développement continu de produits de calibre mondial ici même. Les marchés intérieurs du Canada sont le tremplin de notre réussite à l'étranger.

La poursuite de l'Excellence sur la scène mondiale aide AAC à aligner ses activités avec les priorités globales du gouvernement. Les objectifs communs de croissance se traduiront par une augmentation des emplois pour les Canadiens dans un secteur agricole et agroalimentaire vigoureux, et cette vigueur est essentielle à la force de la nation d'un océan à l'autre.

À l'heure actuelle, un grand nombre d'agriculteurs canadiens voient leur revenu dégringoler surtout en raison de la faiblesse des prix des produits. Pour aider à faire face à la crise actuelle des revenus agricoles, le gouvernement a lancé, en décembre 1998, le Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA). Il investira à ce titre jusqu'à 900 millions de dollars au cours des deux prochaines années, les provinces y allant d'une contrepartie pouvant atteindre 600 millions de dollars. Au cours du premier semestre de 1999, AAC, de concert avec les provinces, aidera les producteurs agricoles dont le revenu net est en forte baisse en raison de facteurs indépendants de leur volonté.

Les nouvelles réalités commerciales nous obligent à continuer de faire valoir nos intérêts sur la scène internationale. Les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devant débiter sous peu, l'une de nos priorités sera de négocier énergiquement l'instauration de règles du jeu égales pour tous sur lesquelles pourra se fonder le secteur agricole et agroalimentaire canadien pour rivaliser sur les marchés mondiaux. Dans une première étape, nous devons veiller à formuler une position globale et cohérente qui nous donnera un encadrement solide pour mener les négociations. La participation du secteur et du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire nous sera aussi d'une grande valeur. Je tiens à faire preuve de prudence dans la formulation de nos positions de négociation et à m'assurer que celles-ci tiennent pleinement compte de nos obligations et droits internationaux.

En outre, j'ai l'entière responsabilité de diriger les efforts de collaboration interministérielle dans le but de se pencher sur l'engagement du gouvernement fédéral envers le Canada rural. Avec le Secrétariat rural d'AAC à la tête, le Ministère a joué et continuera de jouer un rôle actif pour inciter les citoyens à prendre part aux décisions qui les touchent, intégrer une optique rurale au processus décisionnel, susciter des possibilités pour les jeunes et brancher les divers intérêts et régions du pays.

Le Ministère, avec les autres organismes du portefeuille, cherche à adopter une approche forte et intégrée pour réaliser les objectifs que s'est fixés le gouvernement fédéral envers le secteur agricole et agroalimentaire. Je vous invite à parcourir notre *Rapport sur les plans et les priorités* et ses documents connexes et à juger par vous-mêmes si l'apport que nous prévoyons sera bénéfique au secteur. Au cours des prochaines années, nous miserons sur nos réalisations. Le sort du secteur dépendra toutefois en grande partie de sa capacité de se transformer, c'est-à-dire de saisir les occasions, de préserver sa compétitivité et de bâtir son avenir en se fondant sur une saine gestion environnementale de nos terres et de nos ressources.



**Lyle Vanclief**

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et  
ministre à la coordination des affaires rurales

## DÉCLARATION DE LA DIRECTION

### RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS, 1999-2000

Nous soumettons, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* de 1999-2000 d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

À notre connaissance, les renseignements :

- Décrivent fidèlement le mandat et les plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation;
- Sont conformes aux principes de divulgation de l'information, aux politiques et aux directives du Conseil du Trésor;
- Sont complets et exacts;
- Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Nous sommes satisfaits des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisés pour produire le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de résultats obtenus avec les ressources et les pouvoirs fournis.



---

Frank Claydon  
Sous-ministre



---

Michelle Comeau  
Sous-ministre déléguée

# 1. NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER

## 1.1 NOTRE MANDAT

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, aussi ministre à la coordination des affaires rurales, favorise le développement, l'adaptation et la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire en élaborant à son intention les politiques et les programmes qu'il appartient le mieux à l'État fédéral de dispenser. L'objectif global est d'aider le secteur à optimiser le rôle qu'il joue dans la poursuite des objectifs économiques et environnementaux du Canada et d'assurer un approvisionnement en aliments sains et de haute qualité tout en maintenant des assises solides pour le secteur agricole et agroalimentaire et les collectivités rurales. Le rôle du ministre, à titre de ministre chargé de la coordination des affaires rurales, comporte deux volets principaux : la défense des Canadiens vivant en milieu rural et la coordination des activités accomplies pour le Canada rural par les différents ministères fédéraux et organismes.

AAC fait oeuvre de pionnier dans l'administration fédérale pour ce qui est de dispenser aux Canadiens des programmes et services améliorés, plus innovateurs et davantage adaptés à leurs besoins. Il est l'un des principaux participants à l'initiative pangouvernementale Service et Innovation : il s'attache surtout à améliorer les services à l'intention des Canadiens des régions rurales. De plus, le Ministère a remanié son approche de la planification de la gestion. En concentrant ses efforts dans quatre domaines principaux ou secteurs d'activité (voir ci-dessous), il a préparé le terrain pour mieux informer les Canadiens en tant que contribuables, citoyens et clients.

## 1.2 NOS SECTEURS D'ACTIVITÉ

Soucieux de donner suite à l'invitation lancée à tous les ministères de démontrer clairement de quelle façon et dans quels domaines leurs efforts aboutissaient à des résultats, AAC a établi quatre secteurs d'activité qui définissent précisément les domaines dans lesquels il concentrera ses efforts et la façon dont il réalisera ses objectifs. Dans chacun de ces secteurs, nous avons fixé des objectifs clairs et dressé des plans et des stratégies qui nous permettront de les atteindre au cours des trois prochaines années. Nous avons formulé les résultats escomptés et avons conçu des mesures du rendement qui nous aideront à suivre nos progrès et à évaluer l'incidence de notre travail. Ainsi, AAC est maintenant plus en mesure de faire rapport sur ses réalisations et de prouver aux contribuables canadiens qu'ils en ont pour leur argent.

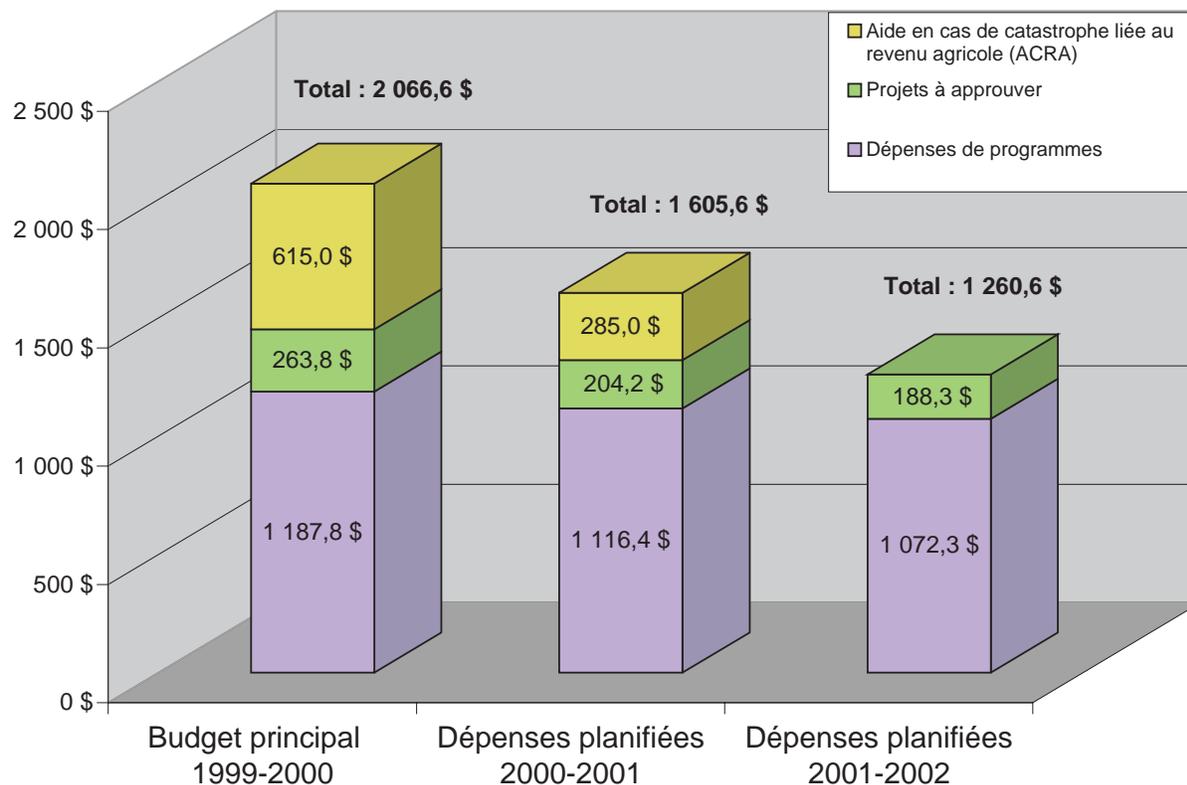
### NOS SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Croissance des marchés
- Innovations pour un avenir durable
- Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales
- Saine gestion ministérielle

Par le truchement des secteurs d'activité, les directions générales et les autres partenaires du Ministère sont étroitement liés les uns aux autres et sont interdépendants. Cette approche repose sur le travail d'équipe; le Ministère unit ses forces à celles de ses autres partenaires, notamment les organismes du portefeuille, les producteurs, le secteur alimentaire, les établissements d'enseignement, les provinces et les autres ministères fédéraux.

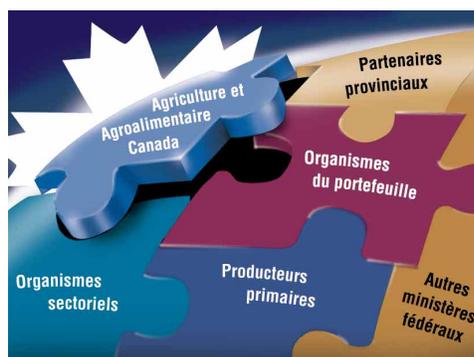
## 1.3 NOS RESSOURCES

### Dépenses planifiées d'AAC (en millions de dollars)



Sur le plan financier, le Ministère maintient le cap : il évolue de plus en plus dans un climat financier stable, ses dépenses de programmes étant uniformes et prévisibles à long terme. L'intervention extraordinaire du fédéral face à la crise du revenu agricole qui sévit au Canada fera toutefois grimper les dépenses d'AAC pendant deux exercices. Une réduction des dépenses prévues pour 2001-2002 correspond à la fin du programme ACRA et à l'élimination progressive en cinq ans des subventions laitières.

## 1.4 NOS PARTENAIRES



Afin d'optimiser son efficacité, AAC s'associe à d'autres **ministères fédéraux** pour dispenser des services à une clientèle commune. Par exemple, en tant que membre d'Équipe Canada, il collabore avec Industrie Canada (IC) et Affaires étrangères et Commerce international Canada (MAECI) à l'application de la Stratégie de promotion du commerce international (SPCI) du gouvernement fédéral.

Par ailleurs, le Secrétariat rural d'AAC est à la tête de l'initiative pangouvernementale Partenariat rural canadien

(PRC) qui vise à accroître les possibilités pour les Canadiens des régions rurales et à adapter les programmes fédéraux de façon à ce qu'ils tiennent compte des réalités rurales. AAC coordonne le travail de vingt-six ministères et organismes fédéraux ainsi que d'autres paliers de gouvernement et intervenants ruraux.

En outre, le Secrétariat aux coopératives, qui élit domicile à AAC, s'associe à d'autres organismes et ministères fédéraux pour faire valoir la formule coopérative comme genre d'entreprise valable aux Canadiens.

La collaboration entre AAC et les **provinces** continuera aussi d'être bénéfique au secteur, et ce, à de nombreux égards. En voici quelques exemples :

- promouvoir les produits agricoles et agroalimentaires canadiens à l'étranger et favoriser la conservation et l'accroissement des investissements dans le secteur agroalimentaire par une approche coopérative qui fait notamment intervenir le Conseil fédéral-provincial du développement des marchés et le Comité fédéral-provincial des sous-ministres adjoints à la commercialisation et au commerce extérieur;
- réviser et renforcer les ententes à long terme sur les programmes de protection du revenu agricole grâce à une collaboration étroite entre les fonctionnaires fédéraux et provinciaux;
- mener de la recherche concertée avec nos homologues provinciaux dans des domaines comme le programme des fourrages et du boeuf de l'Ouest (on étudie par exemple les effets de la couverture de neige sur la qualité des fourrages).

Les **organismes sectoriels**, les **producteurs primaires** et les **entreprises agroalimentaires** donnent un coup de pouce au gouvernement dans l'élaboration de ses politiques et programmes. AAC consulte ses partenaires sectoriels dans des dossiers clés comme les programmes de sécurité du revenu, la commercialisation et le transport des grains, l'établissement des priorités de recherche, le développement durable, les changements climatiques, les systèmes de conduite de l'élevage, le recouvrement des coûts et la commercialisation ordonnée.

Pour faire progresser les intérêts du secteur, il est essentiel que les **organismes et sociétés d'État** relevant du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire collaborent et coordonnent leurs activités. En plus du ministère proprement dit d'AAC, le ministre est responsable de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, de la Commission canadienne des grains, de la Société du crédit agricole, de la Commission canadienne du lait et du Conseil national des produits agricoles. En outre, bien que la Commission canadienne du blé soit du ressort du ministre responsable de la Commission canadienne du blé, AAC intervient activement dans ses activités, dispensant services et appui au ministre qui en est responsable. AAC et ses partenaires du portefeuille collaborent souvent pour relever des défis communs et faire preuve de cohérence dans l'établissement des politiques touchant le secteur.

## 1.5 NOS GENS

En 1997, le gouvernement du Canada lançait *La Relève*, importante initiative de renouvellement des ressources humaines qui visait à créer un milieu de travail dans lequel les gens se sentiraient valorisés et reconnus, auraient l'occasion de s'auto-perfectionner et seraient traités dans le respect des grandes valeurs de la fonction publique. L'objectif poursuivi

était de reconstituer une fonction publique représentative et dynamique qui serait au service des Canadiens.

Pour relever ce défi, Agriculture et Agroalimentaire Canada a lancé son propre plan intitulé « Préparer l'avenir ». Ce plan met l'accent sur l'instauration d'un climat de travail positif, sur la formation et le perfectionnement, sur la planification de la relève et de la carrière, sur le recrutement et la dotation, sur la gestion de la diversité, sur les ententes de responsabilisation et sur la reconnaissance et la récompense des employés. Nous cherchons à nous doter d'effectifs qui sont représentatifs de la population active canadienne.

Nous avons entamé un dialogue avec les employés sur ces questions; ces consultations ont abouti à la formulation d'un ensemble de valeurs pour le Ministère (voir détails ci-dessous) et à l'exécution, auprès des employés, d'un sondage repère sur le climat au travail. Le Comité de gestion du Ministère a appuyé un dynamique plan de mise en oeuvre qui vise à apporter des améliorations dans les nombreux domaines cernés par les employés (par exemple, améliorer les communications entre employés et gestionnaires, parfaire les compétences des gestionnaires en ressources humaines et en communications, investir dans l'apprentissage des employés et aider constamment les employés dans leur plan de carrière).

## 1.6 NOS VALEURS

Pour donner suite à ses priorités, le Ministère doit faire preuve de cohérence et s'assurer que tous ses services respectent les mêmes grandes valeurs.

C'est pourquoi Agriculture et Agroalimentaire Canada a sanctionné une série de valeurs fondamentales communes qui témoignent de ses convictions et de sa façon de fonctionner. Le défi à relever au cours de la période de planification à venir sera de trouver des façons d'intégrer ces valeurs dans nos activités de tous les jours.

En mettant en pratique ces valeurs, non seulement nous servirons mieux nos clients dans les délais et d'une manière adaptée à leurs besoins, mais nous contribuerons aussi à instaurer un meilleur milieu de travail pour tout le personnel du Ministère.

### VALEURS D'AAC

**Valorisation des gens** - Nous nous traitons les uns les autres avec dignité, respect et sensibilité; nous reconnaissons et apprécions nos différences; nous sollicitons la contribution de chacun et favorisons le travail d'équipe.

**Intégrité** - Nous souscrivons aux valeurs personnelles et professionnelles, nous plaçons l'intérêt du public avant nos propres intérêts; nous sommes honnêtes avec nous-mêmes, notre organisation et nos clients; nous acceptons la paternité et la responsabilité de nos gestes, de nos décisions et des résultats qui en découlent.

**Excellence** - Nous nous employons tous individuellement et collectivement à obtenir des résultats de première qualité et à servir nos clients avec souplesse et dans les délais; nous favorisons l'expression des idées et de la créativité et l'adoption des meilleures pratiques possibles.

## 2. ENJEUX ET POSSIBILITÉS

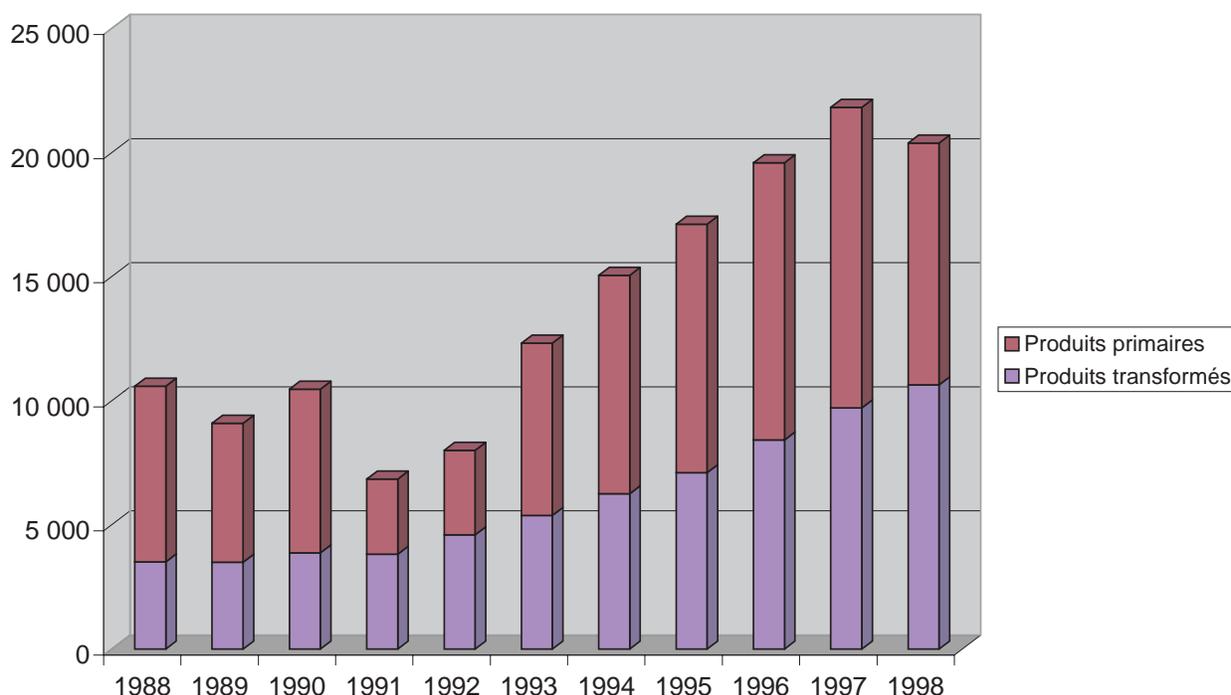
Ces dernières années, le secteur agricole et agroalimentaire canadien s'est bien tiré d'affaires sur un certain nombre de fronts, notamment au chapitre de la croissance des exportations, de l'intensité des innovations, de la contribution au PIB et de l'emploi. Nous avons par ailleurs assisté à des changements rapides et spectaculaires dans les modes de production des agriculteurs et dans la nature de leurs produits, surtout dans les Prairies.

Même si les projections à long terme pour le secteur des affaires sont encore favorables, le secteur agroalimentaire vit une période difficile, et il faut en même temps chercher à régler plusieurs autres dossiers. Voici une brève description des facteurs importants dont AAC doit tenir compte dans son fonctionnement.

### 2.1 PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES MONDIALES ET INTÉRIEURES

Au cours des dernières années, les exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes ont joui d'une croissance à long terme, passant de 13 milliards de dollars en 1993 à plus de 22 milliards en 1997. D'après les données provisoires, leur valeur se chiffrerait à près de 21 milliards de dollars pour 1998; cependant, ce montant devrait être quelque peu plus élevé une fois les données définitives connues. Le rendement des exportations d'aliments transformés continue d'être remarquable. Par exemple, les exportations d'huile de canola ont connu une hausse de 69 p. 100, atteignant ainsi 411 millions de dollars. Quant aux exportations de boeuf frais désossé et de frites congelées, elles se sont accrues de 58 et de

**Exportation de produits agricoles primaires et de produits agroalimentaires transformés en millions de dollars, 1988 à 1998**



31 p. 100 respectivement, ce qui a porté leur valeur à 720 et à 462 millions de dollars. Par contre, la valeur des exportations de blé dur et de blés divers a chuté de 23 et de 50 p. 100 respectivement. Compte tenu des graves problèmes économiques qui ont bouleversé les marchés mondiaux, particulièrement en Asie et en Amérique latine, le rendement des secteurs de produits transformés est très encourageant et a contribué, dans l'ensemble, à un excédent commercial de produits agricoles et agroalimentaires canadiens.

Le secteur canadien des aliments et des boissons s'est fixé l'objectif ambitieux de faire passer les exportations de produits agricoles transformés à 60 p. 100 du total des exportations agricoles et agroalimentaires d'ici 2005. Les chiffres préliminaires montrent que le secteur s'est rapproché de cet objectif, grâce surtout aux exportations accrues de produits transformés vers notre principal partenaire commercial, soit les États-Unis. Dans l'ensemble, les exportations d'aliments transformés ont augmenté de 9 p. 100 par rapport à 1997, atteignant ainsi 10,6 milliards de dollars. Celles en destination des États-Unis se sont chiffrées à 8,1 milliards de dollars, accusant ainsi une hausse remarquable de 16 p. 100 comparativement à 1997. Nos relations commerciales avec les États-Unis continuent de se renforcer. Depuis 1988, nos exportations d'aliments transformés vers nos voisins du Sud sont passées de 59,5 p. 100 à 76 p. 100.

La croissance des exportations, en particulier celles de produits agricoles transformés, contribuera à créer et à maintenir des emplois dans les secteurs de l'agriculture et de la transformation agroalimentaire au Canada. Le gouvernement continuera de collaborer étroitement avec l'industrie canadienne pour élargir l'accès aux marchés mondiaux et promouvoir la réputation du Canada comme fournisseur d'aliments et de boissons de grande qualité auprès des clients du monde entier.

Comme les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'agriculture doivent débiter à la fin de 1999, notre priorité sera d'élaborer une position nationale cohérente que nous ferons valoir sur cette tribune internationale. Pour y arriver, il faudra peaufiner notre position intérieure et veiller à ce qu'elle soit uniforme et globale et qu'elle nous donne un cadre solide pour mener les négociations. Dans la formulation de ce cadre, il faudra tenir compte de tous les changements qui ne cessent de marquer l'économie agricole mondiale, notamment les modifications apportées à la Politique agricole commune de la Communauté européenne.

**Sur la scène intérieure**, le secteur subit de plus en plus de pressions de la part des consommateurs pour que ses produits répondent à leurs besoins en constante évolution. Parmi les facteurs de changement qui jouent à cet égard, mentionnons l'évolution des caractéristiques démographiques, le souci qu'ont les gens de leur santé et de la salubrité des aliments, et les aspects environnementaux. En même temps, le secteur canadien doit s'accommoder de la concurrence plus vive des importations. Pour réussir, il devra pouvoir offrir des produits à prix concurrentiels, adaptés au goût des consommateurs et constamment de première qualité, et identifier les possibilités de nouveaux produits (par exemple, les aliments nutraceutiques et fonctionnels). Et sa réussite sera de plus en plus tributaire de la collaboration entre tous les membres du circuit de l'approvisionnement.

## 2.2 REVENU AGRICOLE

En 1998, le revenu net réalisé des agriculteurs ne devait fléchir que de 7 p. 100 à l'échelle nationale par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. Toutefois, en Saskatchewan et au Manitoba, il a dégringolé de 40 et de 34 p. 100, respectivement.

Sur la scène nationale, il semble que la situation s'améliorera graduellement en 1999. Toutefois, les Prairies devraient continuer d'éprouver des difficultés. En fait, on s'attend à ce que le revenu net réalisé fléchisse de 40 p. 100 au Manitoba et de 80 p. 100 en Saskatchewan en 1999, comparativement en 1998. Les provinces à l'extérieur des Prairies pratiquent une agriculture plus diversifiée, ce qui les rend moins vulnérables à la faiblesse des prix des céréales et des porcs.

Pour aider les producteurs à faire face à la situation actuelle de leur revenu, le gouvernement fédéral a annoncé en décembre 1998 la mise sur pied du Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA). Il s'est engagé à verser jusqu'à 900 millions de dollars en deux ans (il s'agit d'un programme fédéral-provincial cofinancé à raison de 60:40), ce qui mettra 1,5 milliard de dollars à la disposition des agriculteurs qui auront subi d'importants manques à gagner au cours des années d'imposition 1998 et 1999.

Le programme ACRA est conçu pour venir compléter les stratégies dont les agriculteurs se doteront pour gérer leurs risques. Outre le CSRN et l'assurance-récolte, les producteurs peuvent compter sur plusieurs options pour gérer leurs risques commerciaux et naturels ordinaires, notamment les opérations de couverture, les prix et les contrats à terme, la diversification et les ententes innovatrices de mise en marché.

## 2.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les solutions innovatrices et respectueuses de l'environnement qui sont adoptées en matière de gestion des ressources en terres et en eau procurent de plus en plus d'avantages environnementaux aux producteurs et leur assurent une plus grande sécurité économique à long terme. Le défi, pour le secteur, sera de tenir compte de ces solutions et des aspects économiques et environnementaux connexes dans toutes leurs décisions d'affaires.

De plus, il existe un besoin d'approfondir notre compréhension scientifique du rendement du secteur agricole au chapitre des émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans le cadre du Protocole de Kyoto, le Canada s'est engagé à réduire de 6 p. 100 ses émissions de GES d'ici à 2010. Le secteur agricole primaire est responsable d'environ 10 p. 100 des émissions de GES au Canada. Il se doit de réduire ses émissions de ce type de gaz; il a d'ailleurs la possibilité d'accroître son efficacité opérationnelle tout en émettant moins de GES.

Les voisins ruraux non agricoles et d'autres citoyens exercent de plus en plus de pressions sur le secteur pour qu'il prouve sa bonne gestion écologique du paysage agricole. Le secteur agricole est aussi forcé, par des exigences autant intérieures qu'internationales, de mettre au point des outils par lesquels il pourra prouver que les ressources en eau et en sols, l'air et les espèces menacées sont protégés et mis en valeur.

## 2.4 RESSOURCES DE RECHERCHES ET BIOTECHNOLOGIE

Pour rester concurrentiel, il faut innover, et le secteur agricole et agroalimentaire canadien se démarque comme l'un des secteurs de l'économie les plus innovateurs et les plus axés sur le savoir. Le secteur agroalimentaire consacre chaque année 1 milliard de dollars à la recherche et au développement agroalimentaires; sur ce montant, la participation d'AAC a été de 353 millions de dollars en 1997-1998.

La biotechnologie s'impose comme l'une des principales activités du secteur, car elle recèle de nombreux avantages économiques, environnementaux et sociaux. Ces dernières années, des entreprises multinationales ont breveté des gènes clés et des séquences géniques qui revêtent une importance particulière pour l'agriculture canadienne. Le nonaccès à ces séquences clés pourrait nuire à des travaux d'une importance cruciale pour la compétitivité du Canada.

## 2.5 LE CANADA RURAL

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est également **le ministre à la coordination des affaires rurales**. À ce titre, il dirige l'initiative pangouvernementale Partenariat rural canadien (PRC), qui vise à assurer aux Canadiens des régions rurales la possibilité de tirer pleinement parti de tout ce que notre pays a à offrir. Par le PRC, le gouvernement du Canada s'engage à accroître les possibilités pour les Canadiens des régions rurales et à adapter ses programmes de façon à ce qu'ils témoignent des réalités rurales.

AAC coordonne le PRC, groupe de travail interministériel formé de représentants de vingt-six ministères et organismes fédéraux. Il pilote également l'élaboration d'approches qui visent à mesurer la réussite de ce projet fédéral et à en faire rapport.

En plus de parrainer des programmes d'un bout à l'autre du pays, le PRC élabore un plan d'action qui aidera à définir l'orientation de la politique rurale à venir. Ce plan se fonde sur ce qui est ressorti du Dialogue rural tenu l'année dernière et qui nous avait alors permis de sonder l'opinion de milliers de Canadiens des régions rurales.

## 2.6 PRÉPARATION À L'AN 2000

**À l'extérieur du Ministère :** Le bogue de l'an 2000 pose un défi important à tous les secteurs de l'économie et aux citoyens canadiens. À l'instar des autres secteurs, le circuit d'approvisionnement alimentaire est fortement tributaire des services d'utilité publique tels que l'électricité, les télécommunications et le transport. Pour faire face au bogue, le Ministère intervient activement à l'échelle du portefeuille et se concerte avec d'autres gouvernements nationaux et ministères fédéraux, les provinces, les producteurs et les entreprises agroalimentaires pour mieux sensibiliser les intéressés à ce problème et faire ressortir la nécessité d'action. Il évalue actuellement la vulnérabilité du circuit d'approvisionnement alimentaire et voit à ce que des mesures d'urgence soient planifiées pour assurer aux Canadiens un approvisionnement suffisant en aliments sains. Il fait également face aux répercussions internationales du bogue de l'an 2000 sur le commerce.

**À l'intérieur du Ministère :** L'une de nos priorités les plus pressantes est de voir à ce que le Ministère soit prêt à l'arrivée de l'an 2000. Nous travaillons fort pour nous assurer que les

systèmes, les processus et les biens dont nous nous servons pour appuyer le secteur soient conformes à l'an 2000 (voir le tableau sur les projets de l'an 2000 à la page 51).

## **2.7 RESSOURCES HUMAINES**

La réduction des effectifs et des dépenses de programmes a transformé en profondeur la structure, la fonction et la taille de la fonction publique fédérale au cours des dernières années. Bien que ces réductions aient joué un rôle important dans le rétablissement de la prudence financière, la fonction publique a perdu un nombre élevé d'employés qui ont pris une retraite anticipée ou déjà prévue.

Pour pallier ces pertes et le vieillissement de ses effectifs, AAC se doit d'élaborer des stratégies innovatrices de recrutement, de perfectionnement et de maintien de ses employés. Nous devons non seulement nous assurer de disposer d'un nombre suffisant d'employés très bien formés pour dispenser nos programmes et services aux Canadiens, mais aussi nous doter d'effectifs plus représentatifs qui mettront en pratique les principes de l'équité en matière d'emploi pour tous les Canadiens.

Partout dans la fonction publique, on déploie des efforts considérables, surtout dans les collectivités « à risque élevé » comme les sciences et la technologie, la haute gestion et les employés de la réglementation et de l'inspection, afin de mieux comprendre et prévoir les tendances démographiques, d'assurer un bon équilibre entre le recrutement et le maintien stratégique des employés et d'élaborer des stratégies d'investissement en apprentissage qui permettront à nos employés d'acquérir de nouvelles compétences.

Agriculture et Agroalimentaire Canada est un intervenant clé dans tous ces efforts; il cherche à rebâtir ses effectifs et à rétablir la confiance qu'inspire la fonction publique comme un « employeur de choix ». Nous voulons que nos employés soient heureux de se rendre au travail tous les matins.

### 3. PLANS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

AAC a déterminé quatre grands secteurs d'activité. Les priorités établies pour ces secteurs tracent l'orientation stratégique du Ministère pour les quelques prochaines années.

Dans les pages qui suivent, nous décrivons les principaux **plans et stratégies** que le Ministère entend appliquer pour atteindre les priorités de ses secteurs d'activité. Pour mieux mesurer les progrès réalisés dans l'application des plans et des stratégies, nous avons défini des **résultats prévus** et des **mesures du rendement** pour chaque domaine prioritaire à l'intérieur des secteurs d'activité. Ces mesures nous permettront de rendre compte aux Canadiens du travail accompli.

Le présent chapitre ne traitera pas en détail des plans opérationnels et des activités. À l'intention du lecteur désireux d'obtenir de plus amples renseignements, chaque partie du rapport consacré à un secteur d'activité renferme une liste des sites Internet qui s'y rapportent. En outre, on trouvera au chapitre « Information supplémentaire » des points de service où l'on peut se renseigner sur les publications du Ministère.

SECTEURS D'ACTIVITÉ	PRIORITÉS	ENTITÉ MINISTÉRIELLE CHARGÉE DE L'EXÉCUTION	
		PRINCIPALE	COLLABORATRICE
<b>CROISSANCE DES MARCHÉS</b>	Garantir et améliorer l'accès aux marchés; permettre au secteur agroalimentaire de profiter des possibilités qui s'offrent sur les marchés intérieurs et extérieurs, en mettant l'accent sur les produits agricoles transformés; accroître les investissements nationaux et internationaux dans le secteur.	Direction générale des services à l'industrie et aux marchés	Direction générale de la recherche Direction générale des politiques Commission canadienne des grains
<b>INNOVATIONS POUR UN AVENIR DURABLE</b>	Collaborer avec l'industrie et d'autres partenaires à appuyer les efforts déployés par le secteur pour élaborer et offrir des produits et procédés concurrentiels dans le respect de l'environnement.	Direction générale de la recherche Administration du rétablissement agricole des Prairies Direction générale des politiques	Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
<b>FONDATION SOLIDE POUR LE SECTEUR ET LES COLLECTIVITÉS RURALES</b>	Collaborer avec l'industrie, les provinces et d'autres partenaires à accroître la viabilité économique du secteur, tout en renforçant les possibilités de développement économique des collectivités rurales.	Direction générale des politiques Administration du rétablissement agricole des Prairies	Direction générale de la recherche Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
<b>SAINTE GESTION DU MINISTÈRE</b>	Être le ministère le plus performant de la fonction publique.	Directions générales d'état-major <sup>(1)</sup> Services juridiques Bureaux de direction	Directions générales hiérarchiques

1. Directions générales d'état-major : Services intégrés, Communications, Examen des programmes et Ressources humaines.

### 3.1 CROISSANCE DES MARCHÉS



#### Priorités du secteur d'activité

Garantir et améliorer l'accès aux marchés; permettre au secteur agroalimentaire de profiter des possibilités qui s'offrent sur les marchés intérieurs et extérieurs, en mettant l'accent sur les produits agricoles transformés; accroître les investissements nationaux et internationaux dans le secteur.

Au milieu des années 1990, le Canada a connu une progression remarquable de ses exportations de produits agroalimentaires. De 1993 à 1997, il a vu la valeur de ses exportations passer de 13 à plus de 22 milliards de dollars. En 1996, la part du Canada dans le commerce international des produits agroalimentaires atteignait de nouveau 3,17 p. 100. En 1997, l'ensemble du système agroalimentaire a représenté 8,5 p. 100 du PIB du Canada et la balance commerciale du secteur de l'agriculture, de l'alimentation et des boissons a affiché un excédent de 6 milliards de dollars.

Pour plus d'information, le lecteur peut consulter les sites suivants :

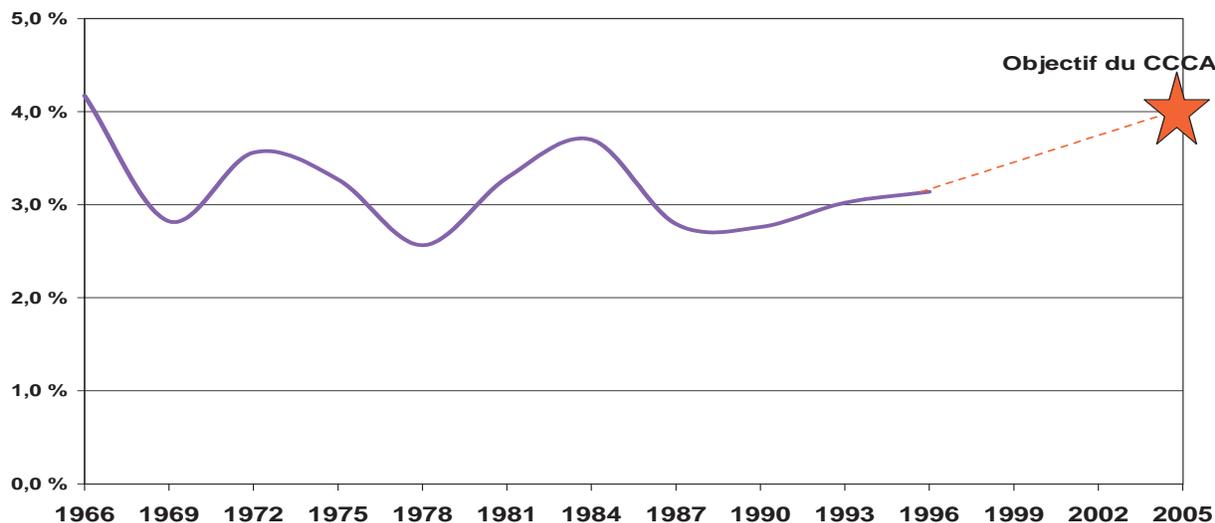
Direction générale des services à l'industrie et aux marchés  
<http://www.agr.ca/dgsim.html>

Service d'exportation agroalimentaire (SEA) en ligne  
<http://atn-riae.agr.ca/public/menu-f.htm>

ExportSource <http://www.exportsource.gc.ca>

CCCA  
<http://aceis.agr.ca/policy/epad/french/pubs/adhoc/camc/toc.htm>

**Part du Canada sur le marché mondial des produits agricoles et agroalimentaires**



Bien que les marchés économiques mondiaux, en particulier ceux de l'Europe de l'Est, de l'Asie et de l'Amérique latine, aient connu un ralentissement au cours des deux dernières années, le recul de 34 p. 100 qu'a connu la valeur des exportations de céréales et d'oléagineux semble avoir été compensé par une hausse de 8,6 p. 100 des exportations canadiennes de produits alimentaires et de boissons. La tendance globale à la croissance des exportations agroalimentaires canadiennes qui avait marqué la période 1991-1997 devrait reprendre en 1999. Le marché intérieur continuera de connaître une croissance moyenne.

Le Conseil canadien de commercialisation agroalimentaire (CCCA), organisme dont le rôle est de conseiller le ministre d'AAC et le ministre des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), a fixé en 1998 de nouveaux objectifs en matière d'exportations canadiennes de produits agricoles et agroalimentaires : porter à 4 p. 100 la part du Canada sur le marché mondial d'ici à 2005 et, en même temps, faire passer la proportion des produits agricoles transformés à 60 p. 100 de ce total. AAC devra donc intensifier ses efforts pour aider l'industrie à atteindre ces objectifs ambitieux face à la conjoncture actuelle. Ce faisant, le Ministère contribuera à améliorer le revenu agricole, à augmenter les emplois et à favoriser la croissance du secteur. Selon les estimations, l'atteinte de ces deux objectifs pourrait se traduire par la création de 32 000 emplois dans le secteur agricole et de 88 000 emplois dans le secteur des aliments et des boissons.

Pour appuyer le secteur efficacement, AAC participe activement à un projet impliquant l'ensemble du gouvernement et visant à accroître les liens entre les efforts du gouvernement, soit le Programme de promotion du commerce international (PPCI). Le point central du PPCI est « Équipe Canada », réseau de fournisseurs de services dirigé par trois principaux ministères fédéraux du PPCI (AAC, MAECI, Industrie Canada (IC)) qui comprend maintenant 17 nouveaux partenaires fédéraux. Ce réseau a pour objet d'offrir l'accès par guichet unique à des politiques, programmes et services gouvernementaux, conçus pour aider la communauté d'exportateurs canadiens.

Pour aider le secteur agroalimentaire canadien à se positionner pour atteindre ses objectifs, AAC a défini trois domaines de concentration d'affaires : **Accès aux marchés, Développement des marchés, Investissements.**

## ACCÈS AUX MARCHÉS

### RÉSULTAT PRÉVU

- ✓ Réduction des obstacles au commerce intérieur et international.

## PLANS ET STRATÉGIES

- Négocier des ententes commerciales :
  - En partenariat avec le secteur et les provinces, élaborer pour le Canada une position initiale de négociation qui soit unifiée, crédible et inattaquable en vue des négociations de l'OMC sur l'agriculture, avant les réunions ministérielles de l'OMC qui débiteront le 30 novembre 1999.

- Continuer de négocier des améliorations en matière d'accès aux marchés dans le cadre des demandes d'adhésion à l'OMC présentées par plusieurs pays.
- Compléter en 1999 les négociations sur l'entente de libre-échange entre le Canada et l'Association européenne de libre-échange.
- Renégocier, au début de 1999-2000, l'Entente de libre-échange Canada-Israël pour accroître et améliorer l'accès des produits canadiens au marché israélien.
- Continuer de participer aux négociations visant la conclusion d'un accord de libre-échange des Amériques d'ici à 2005.
- Définir les priorités et les enjeux commerciaux du gouvernement et de l'industrie au moyen de consultations avec l'industrie et par l'entremise du Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur.
  
- Lever les obstacles au commerce intérieur et international :
  - Éliminer ou atténuer les obstacles d'ordre technique et autres au commerce international et interprovincial des produits agricoles et agroalimentaires avec nos principaux partenaires commerciaux et, en 1999-2000, réaliser des progrès en matière de définition et de suppression des principaux obstacles au commerce interprovincial par la révision des chapitres de l'Accord sur le commerce intérieur qui portent sur les produits agricoles et les boissons alcooliques.
  - Mettre en application, en 1999-2000, le Protocole d'entente conclu le 4 décembre 1998 entre le Canada et les États-Unis, et le plan d'action afférent, pour améliorer le cadre des relations bilatérales avec notre plus grand partenaire commercial dans le domaine agricole et agroalimentaire.
  - Préserver notre accès aux marchés en défendant les droits conférés au Canada par les accords commerciaux et en se prévalant au besoin du mécanisme de règlement des différends tel qu'en 1999 (défense du système canadien d'établissement des prix des classes de lait), et conseiller l'industrie canadienne et les décideurs politiques sur les droits et les obligations reconnus au Canada par les accords commerciaux.
  
- Faire progresser les intérêts canadiens dans le cadre des activités des organismes internationaux :
  - En consultation avec les provinces et le secteur canadien, maintenir la réforme du commerce des produits agricoles « à la une » des dossiers traités par les organismes internationaux.
  - Mettre en oeuvre le Plan d'action du Canada sur la sécurité alimentaire, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA). En 1999-2000, le Ministère va créer un « Bureau » qui coordonnera la mise en application du Plan d'action.
  - Cultiver les alliances stratégiques avec les pays membres de même mentalité afin de faire valoir les priorités canadiennes auprès des organismes internationaux (OMC, Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Cairns et l'OAA).



agroalimentaires (SDMA) et en augmentant de 10 p. 100 la participation des associations agroalimentaires en 1999-2000.

- Participer aux grandes expositions internationales pour rehausser l'image commerciale du Canada.
- Faire la promotion des produits canadiens et améliorer les relations commerciales en coordonnant des missions à l'étranger ou venant de l'étranger — p. ex., rencontre des acheteurs au salon Gourmet International en avril 1999 et missions des Nouveaux exportateurs aux États frontaliers (NEEF).
- Aider les entreprises canadiennes à adapter leurs produits aux marchés étrangers pour porter les exportations de produits agricoles transformés à 60 p. 100 du total des exportations agroalimentaires conformément à l'objectif fixé par le CCCA d'ici à 2005.

## INVESTISSEMENT

### RÉSULTATS PRÉVUS

- ✓ Faire mieux connaître le Canada comme une destination d'investissement privilégiée.
- ✓ Accroître le nombre des investissements appuyés par AAC.

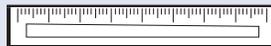
### PLANS ET STRATÉGIES

- Mettre en oeuvre les priorités définies dans la Stratégie fédérale-provinciale d'investissement en agroalimentaire comprenant l'amélioration de l'image du Canada, notamment en s'attaquant aux idées fausses et à l'insuffisance des connaissances à son sujet, et en appliquant un programme ciblé de promotion du Canada à l'étranger.
- Recenser et/ou éliminer les entraves à l'investissement découlant du cadre des politiques et des programmes publics tels que réduire ou éliminer certains obstacles à l'investissement créés par les règlements.
- Fournir des programmes et des services et appuyer les alliances pour encourager l'investissement intérieur et international dans le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire.
  - Faire connaître l'intérêt présenté par des investissements au Canada grâce à des activités d'information ciblées telles que promouvoir l'investissement à l'occasion des grandes foires commerciales comme le salon FoodEx annuel au Japon, ANUGA 1999, SIAL 2000; missions et colloques divers.
  - Repérer les possibilités d'investissement par des mécanismes qui traitent les demandes d'information sur l'investissement, la promotion dans le cadre des foires et des missions commerciales et des marchés prioritaires et en émergence, etc.
  - Nouer et entretenir des contacts à un échelon élevé avec des multinationales clés et par l'entremise du Programme SM des champions, et vanter résolument le Canada, auprès de pays cibles, en tant que destination de choix en Amérique du Nord pour les investissements.
  - Conserver et accroître l'investissement dans le secteur agricole et agroalimentaire en

collaboration avec d'autres intervenants des secteurs public et privé en utilisant, par exemple, l'approche « Équipe d'intervention rapide ».

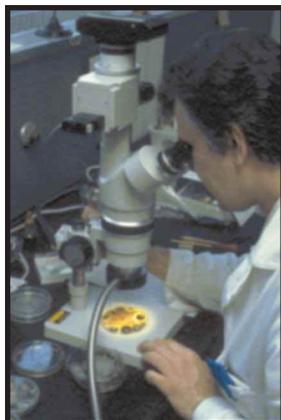
- ▶ Effectuer des analyses comparatives entre certains secteurs agroalimentaires canadiens et leurs contreparties à l'étranger en vue de cerner leur compétitivité, leurs points forts et les pays rivaux en émergence.
  
- ▶ Favoriser la conclusion d'alliances stratégiques entre des sous-secteurs clés tel le développement des industries d'avenir comme la biotechnologie, la fabrication d'ingrédients nouveaux et de produits nutraceutiques.
  
- ▶ Aider le secteur agroalimentaire canadien à mettre en valeur son potentiel et à accroître sa capacité de fournir des produits concurrentiels.
  - ▶ Améliorer le climat des affaires au Canada pour les transformateurs d'aliments par la promotion de nouveaux produits et technologies; par l'adoption de nouveaux modes de fonctionnement; par un accès élargi à des facteurs de production agricole à prix concurrentiels; par l'amélioration de la productivité; par l'identification des multinationales agroalimentaires ayant des établissements au Canada et par la stimulation de leur développement.
  - ▶ Diffuser l'information sur les programmes de garantie de prêts dispensés en application de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* (LAACFC), dans toutes les régions, pour en accroître l'utilisation.

#### CROISSANCE DES MARCHÉS — MESURER NOS RÉSULTATS



- Élargissement de l'accès aux marchés pour les produits agricoles et agroalimentaires canadiens (mesuré par une estimation de la valeur pécuniaire ou du volume) qui est directement redevable au travail du Ministère.
  
- Augmentation des nouveaux débouchés commerciaux et des capacités d'approvisionnement (mesurée par une estimation de la valeur pécuniaire ou du volume des ventes) qui est attribuable à des activités réalisées par le Ministère, par exemple les missions commerciales à l'étranger.
  
- Valeur pécuniaire estimative des investissements étrangers et canadiens que le secteur agricole et agroalimentaire a attirés grâce à une action du Ministère.
  
- Enquêtes sur la satisfaction des clients concernant nos programmes d'expansion des marchés.

### 3.2 INNOVATIONS POUR UN AVENIR DURABLE



#### Priorité du secteur d'activité

Collaborer avec l'industrie et d'autres partenaires à appuyer les efforts déployés par le secteur pour élaborer et offrir des produits et procédés concurrentiels dans le respect de l'environnement.

L'innovation est essentielle au maintien de la compétitivité à long terme du secteur agricole, et celui-ci s'affirme comme l'un des plus innovateurs et qui repose le plus sur le savoir, de l'économie canadienne. L'investissement continu revêt une importance cruciale pour préserver notre réputation mondiale en matière d'innovation. Le mandat premier d'AAC en matière de recherches agroalimentaires concerne les domaines qui présentent un intérêt national, mais que

le secteur privé ne peut réaliser seul faute de perspectives de profit. AAC collabore également avec des partenaires du secteur privé dans le cadre de son Programme de partage des frais pour l'investissement en R-D pour attirer de nouveaux investissements dans le secteur.

Les objectifs de croissance fixés par le Conseil canadien de commercialisation agricole (CCCA) (voir à ce sujet « Croissance des marchés ») vont forcer le Ministère à aider les producteurs et transformateurs à accroître la production et à développer de nouveaux produits, tout en préservant pour le long terme ses ressources de base et de manière durable. Les solutions novatrices et écologiques à la gestion de l'eau et des terres présentent de nombreux avantages pour les producteurs agricoles en assurant mieux la protection de l'environnement et leur sécurité économique à long terme. AAC appuiera les efforts des producteurs et des entreprises pour élaborer et mettre en application des solutions nouvelles à la gestion des terres et de l'eau.

Pour plus d'information, le lecteur peut consulter les sites suivants :

Programme de partage des frais pour l'investissement en R-D  
<http://www.agr.ca/research/mii/desc/miibr-f.html>

Plan d'action pour la biodiversité <http://www.agr.ca/envirf.html>

Direction générale de la recherche  
<http://www.agr.ca/research/branch/indexf.html>

Administration du rétablissement agricole des Prairies  
<http://www.agr.ca/pfra/pfintrof.htm>

Stratégie de développement durable  
<http://www.agr.ca/envirf.html>

La biotechnologie s'impose de plus en plus comme un outil de recherche important pour le Ministère. AAC, qui fait partie des principaux ministères responsables de la nouvelle *Stratégie canadienne en matière de biotechnologie*, aura un rôle à jouer dans la réalisation des objectifs communs de cette stratégie qui vise à tirer parti de l'avancement de la biotechnologie tout en protégeant le bien-être des Canadiens. Les chercheurs d'AAC appliqueront les techniques de

biotechnologie à l'amélioration des produits et procédés agricoles et agroalimentaires. Une des activités prioritaires du Ministère dans le domaine de la biotechnologie au cours de la période de planification consistera à établir les séquences de gènes d'importance agronomique et d'assurer l'accès aux gènes clés.

Le Ministère s'attardera aussi à honorer les engagements contractés par le Canada aux termes des accords internationaux, dont le Protocole de Kyoto et la Stratégie canadienne relative à la biodiversité. En application du Protocole de Kyoto, le Canada s'est engagé à réduire de 6 p. 100 les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2012. Un dixième des émissions de GES au Canada est imputable à l'agriculture.

## **INNOVATION — MISE AU POINT DE NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR AIDER LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE À DEMEURER CONCURRENTIEL**

### **RÉSULTATS PRÉVUS**

- ✓ Transfert des technologies permettant de réduire les coûts de production et de transformation des aliments.
- ✓ Amélioration de la qualité et de la salubrité des produits alimentaires.
- ✓ Mise au point de pratiques environnementales évoluées qui assureront la pérennité de la production agricole.
- ✓ Développement du savoir et de la technologie au Canada.

### **PLANS ET STRATÉGIES**

- Mener à terme, d'ici à 2001-2002, l'évaluation d'une technique de cryopréservation des cultures fruitières.
- D'ici à 2000-2001, concevoir des outils d'aide à la décision pour évaluer l'incidence sur l'environnement des nouvelles installations d'élevage intensif.
- Homologuer une variété de soja à haute teneur en protéines en 1999-2000.
- Homologuer une variété de blé de printemps des Prairies possédant une résistance à la brûlure de l'épi due à *Fusarium*, d'ici à 2000-2001.
- Mettre au point une nouvelle technique de digestion anaérobie pour traiter les fumiers sans occasionner de préjudices à l'environnement en 1999-2000.
- Mettre au point des technologies propres à assurer le bien-être des animaux de ferme, d'ici à 2000-2001.
- Concéder des licences sur la composante pharmacologiquement active du lin, en 1999-2000.
- Mettre au point des bio-ingrédients pour l'industrie de la transformation, d'ici à 2001-2002.
- Accroître le niveau de recherche concertée menée dans le domaine de l'agriculture et de

En 1999-2000, dans le cadre de la Stratégie de gestion de l'environnement pour le secteur porcin, les gouvernements fédéral et provinciaux collaboreront avec l'industrie à trouver des solutions aux problèmes d'environnement liés à l'industrie porcine.

l'agroalimentaire par l'entremise du Programme de partage des frais pour l'investissement en R-D.

- Augmenter la recherche en biotechnologie de 17 millions de dollars pour les trois prochaines années par le biais du financement accordé dans le budget de 1999.

## UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES — PROMOTION DE MODES D'EXPLOITATION DURABLE DANS LE SECTEUR

### RÉSULTAT PRÉVU

- ✓ Adoption accrue de méthodes de production préservant le sol, l'eau et l'air.

### PLANS ET STRATÉGIES

- En 1999-2000, inscrire dans le Réseau des zones représentatives les pâturages collectifs qui sont actuellement régis par l'ARAP dans les Prairies. Cette démarche reconnaît officiellement les terres dont la bonne gestion permet de protéger la diversité biologique des écosystèmes naturels.
- Fournir de nouvelles sources fiables d'eau salubre à 3 000 ruraux des Prairies et à 1 250 entreprises rurales des Prairies, en 1999-2000.
- Élaborer et diffuser des lignes directrices concernant l'aération des sources d'eau superficielle dans le but d'améliorer la qualité de l'eau dans les régions rurales, en 1999-2000.
- Mener à terme l'évaluation de l'incidence de la croissance du secteur agricole et agroalimentaire sur les ressources de base en agriculture, en 1999-2000.
- Élaborer et distribuer aux producteurs agricoles des documents d'information sur la gestion du fumier et la lutte contre l'érosion sur les terres riveraines, en 1999-2000.
- Distribuer aux ruraux des Prairies des arbres et des arbustes destinés à protéger 24 000 hectares de terres agricoles, à remettre en état 325 hectares d'habitat faunique et à fixer le carbone, en 1999-2000.
- Élaborer et mettre à l'essai des techniques de pulvérisation basse, d'irrigation goutte à goutte et des calendriers d'irrigation optimale pour améliorer l'efficacité de l'irrigation et en atténuer l'incidence sur l'environnement, en 1999-2000.
- Respecter les engagements internationaux sur les transferts d'eau transfrontaliers dans le Sud-Ouest de la Saskatchewan, en 1999-2000.

## POLITIQUES ET PRISE DE DÉCISIONS INTÉGRÉES — INTÉGRATION DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DANS LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES DU MINISTÈRE

### RÉSULTAT PRÉVU

- ✓ Adhésion aux principes du développement durable qui s'appliquent à tous les ministères fédéraux.

### PLANS ET STRATÉGIES

- ▶ Mettre en oeuvre intégralement la stratégie d'AAC relative à la biodiversité, en 1999-2000.
- ▶ En application de la *Loi canadienne sur l'évaluation de l'environnement*, procéder à l'évaluation environnementale des projets que le Ministère réglemente ou auxquels il contribue financièrement, en 1999-2000.
- ▶ Mettre au point des indicateurs agro-environnementaux sectoriels et en faire rapport, en 1999-2000.
- ▶ En collaboration avec le Conseil canadien du porc, réaliser un projet national d'évaluation et de transfert des technologies dont l'objet est d'améliorer l'accès du secteur porcin à de meilleures technologies de gestion de l'environnement d'ici à 1999-2000.
- ▶ Dans le cadre de la Table de concertation sur les changements climatiques en agriculture et en agroalimentaire, établir une stratégie sectorielle pour aider le secteur à réduire les émissions de gaz à effet de serre en application du Protocole de Kyoto d'ici à décembre 1999.
- ▶ Mettre en oeuvre intégralement la stratégie triennale d'AAC « *L'agriculture en harmonie avec la nature : une stratégie de développement durable* » d'ici au 31 décembre 2000.

### INNOVATIONS POUR UN AVENIR DURABLE — MESURER NOS RÉSULTATS



- Rendement des investissements en R-D dans le secteur agricole et agroalimentaire.
- Augmentation des investissements du secteur privé dans des projets de recherche concertée, mesurée par le pourcentage d'augmentation des montants investis par l'industrie, le nombre de participants, le nombre de projets réalisés et le nombre d'employés embauchés.
- Amélioration de l'approvisionnement en eau et de la qualité de l'eau en milieu rural pour l'agriculture et le secteur agroalimentaire.
- Élévation du niveau d'adoption des pratiques de développement durable dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

### 3.3 FONDATION SOLIDE POUR LE SECTEUR ET LES COLLECTIVITÉS RURALES



#### Priorité du secteur d'activité

Collaborer avec l'industrie, les provinces et d'autres partenaires à accroître la viabilité économique du secteur, tout en renforçant les possibilités de développement économique des collectivités rurales.

Ce secteur d'activité comprend les programmes d'adaptation et de protection du revenu, les politiques de réglementation sur l'amélioration de la compétitivité des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et l'importance croissante qu'accorde le gouvernement fédéral au développement rural. Au cours de la période de planification, AAC devra relever le défi qui est de préserver la stabilité du secteur tout en l'aidant à atteindre une plus grande autonomie et à opérer les changements indispensables à sa réussite dans un contexte de mondialisation. Un secteur agricole canadien concurrentiel et croissant, appuyé sur de solides marchés intérieurs, a toutes les chances de réussir sur la scène mondiale.

En décembre 1998, le gouvernement du Canada a annoncé le Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) pour aider le secteur à surmonter la crise qui touche actuellement le revenu agricole. Au cours des deux prochaines années, il affectera à ce programme jusqu'à 900 millions de dollars, montant que les provinces compléteront de 600 millions de dollars, pour donner un coup de pouce aux agriculteurs aux prises avec ces difficultés.

Pour aider le secteur agricole à faire face à d'autres périodes éventuelles d'effondrement du revenu et à progresser vers l'autonomie, le Ministère travaille avec les partenaires fédéraux et provinciaux et les intervenants du secteur à améliorer les programmes de protection du revenu. Des consultations se tiennent actuellement en vue de découvrir les mécanismes les mieux adaptés pour contribuer au bien-être financier des agriculteurs, et de proposer un système renouvelé de protection du revenu. On envisage également, entre autres possibilités, d'intégrer le Programme ACRA dans le cadre de protection du revenu à long terme.

Pour plus d'information, le lecteur peut consulter les sites suivants :

Secrétariat rural

<http://www.agr.ca/policy/rural/rsmenuf.html>

Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) <http://www.agr.ca/policy/adapt>

Revenu agricole

<http://www.agr.ca/cb/income/francais.html>

Compte de stabilisation du revenu net

<http://aceis.agr.ca/nisa/n9608f.html>

Analyse économique et stratégique

<http://aceis.agr.ca/policy/epad>

Administration du rétablissement agricole des Prairies

<http://www.agr.ca/pfra>

Coopératives

<http://www.agr.ca/policy/coop/matieres.html>

Le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) mettra en oeuvre, en 1999, un ensemble renouvelé de programmes d'adaptation pour aider le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire à améliorer sa compétitivité sur les marchés intérieur et international. Les nouveaux programmes d'aide à l'adaptation porteront sur les six domaines prioritaires qui se sont dégagés des consultations organisées l'an dernier avec l'industrie — l'innovation, la commercialisation, la protection de l'environnement, la salubrité des aliments, le développement rural et la mise en valeur du potentiel humain. L'approche suivie par le FCADR traduit l'importance que le gouvernement accorde au partage des responsabilités avec les partenaires du secteur privé et à la participation accrue de ceux-ci à l'exécution des programmes.

En collaboration avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et ruraux, AAC améliorera sa capacité de tenir compte des problèmes et des besoins des collectivités rurales et agricoles, conformément à la démarche qu'il a adoptée dans le cadre du Partenariat rural canadien. À cet effet, AAC doit examiner ses politiques, ses programmes et ses services à travers « la lentille rurale » et, au besoin, les corriger pour améliorer la viabilité de l'économie et des collectivités rurales et pour les rendre plus faciles d'accès.

## STABILISATION DU REVENU AGRICOLE ET GESTION DU RISQUE

### RÉSULTAT PRÉVU

- ✓ Amélioration de la stabilité du revenu agricole.

### PLANS ET STRATÉGIES

- De concert avec les provinces et d'autres partenaires, administrer un programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole pour venir en aide aux producteurs qui subissent une grave baisse de revenu à cause de facteurs échappant à leur emprise.
- Poursuivre les négociations et conclure des accords de protection du revenu à long terme de sorte que, en l'an 2000, toutes les provinces et tous les territoires auront signé de nouvelles ententes fédérales-provinciales sur la protection du revenu.
- D'ici à 2000-2001, mettre en oeuvre de nouvelles ententes sur la protection du revenu, en contrôler le rendement et, au besoin, corriger les paramètres des programmes.

## RENOUVELLEMENT DE LA STRATÉGIE D'AIDE À L'ADAPTATION

### RÉSULTAT PRÉVU

- ✓ Augmentation du rythme d'adaptation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire face à l'évolution des marchés, de la technologie, etc.

### PLANS ET STRATÉGIES

- Mettre en oeuvre un ensemble renouvelé de programmes d'adaptation visant les domaines prioritaires tels que le secteur de la transformation des aliments, définis à l'occasion des consultations menées avec l'industrie.

- ▶ Faire fond sur les cadres de gestion du rendement et y inclure des indicateurs environnementaux, économiques et sociaux pour mesurer les résultats à court terme concernant des projets, des régions, des grands groupes de producteurs et des domaines d'activité en particulier.
- ▶ Mettre sur pied une base de données regroupant l'information sur les projets du FCADR, du Programme national de conservation du sol et de l'eau, et des programmes complémentaires. La base de données servira à faciliter la mise au point d'indicateurs au niveau du secteur, à assurer la transparence de tous les projets à l'égard des parties intéressées et à fournir un outil permettant d'éviter le double emploi et le chevauchement.

## DÉVELOPPEMENT DES ÉCONOMIES AGRICOLES ET RURALES

### RÉSULTATS PRÉVUS

- ✓ Les politiques, les programmes et les services seront conçus davantage en fonction des besoins des Canadiens des régions rurales et leur seront plus accessibles.
- ✓ Des stratégies et des plans de mise en oeuvre aideront les clients des Prairies à faire valoir le potentiel de croissance de leurs régions.

### PLANS ET STRATÉGIES

- ▶ Définir et mettre en oeuvre la contribution du Ministère à l'initiative pangouvernementale Partenariat rural canadien. À cette fin, AAC examinera ses politiques, ses programmes et ses services visant les Canadiens ruraux au regard des priorités définies dans le cadre du Dialogue rural et il y apportera les modifications nécessaires pour qu'ils répondent mieux aux besoins de la population rurale.
- ▶ Faire mieux comprendre aux producteurs des Prairies la production à valeur ajoutée et la diversification agricole, et les inciter à les adopter.
- ▶ Améliorer la capacité des clients ruraux des Prairies de planifier, de mettre en oeuvre et de gérer le développement durable.

## CADRE STRATÉGIQUE — RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS

### RÉSULTAT PRÉVU

- ✓ Une stratégie de réglementation des marchés en vue d'améliorer la croissance, la compétitivité et l'autonomie de l'industrie.

### PLANS ET STRATÉGIES

- ▶ Réagir aux recommandations présentées par le juge Estey à l'issue de son examen exhaustif des systèmes de manutention et de transport des céréales et des oléagineux pour ce qui concerne les céréales et les oléagineux de l'Ouest.
- ▶ Mettre en oeuvre les changements résultant de la révision de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*.

- ▶ Aider les industries soumises à la gestion de l'offre à relever des nouveaux défis sur les marchés intérieurs et étrangers.

## ÉLABORATION ET ANALYSE DE POLITIQUES

### RÉSULTAT PRÉVU

- ✓ Instauration d'un climat qui favorise la compétitivité et l'autonomie des entreprises agricoles, tout en assurant la viabilité sur le plan social et environnemental.

### PLANS ET STRATÉGIES

- ▶ Améliorer la capacité d'AAC en matière de recherches et d'analyses portant sur les courants fondamentaux de changement qui touchent le secteur en renforçant les liens politiques avec les milieux politiques externes, les universités et les autres ministères et organismes gouvernementaux par des mécanismes tels que le Réseau canadien de recherches sur le commerce des produits agricoles.
- ▶ Collaborer avec d'autres instances fédérales et provinciales et avec l'industrie à structurer de nouveaux cadres et continuer le travail sur les projets horizontaux intéressant par exemple la biotechnologie, les changements climatiques, les pesticides, l'environnement, les espèces menacées, l'emploi chez les jeunes et les négociations avec les Autochtones.

## COOPÉRATIVES

### RÉSULTAT PRÉVU

- ✓ Des politiques et des programmes fédéraux qui favorisent le développement des coopératives.

### PLANS ET STRATÉGIES

- ▶ Travailler en partenariat avec les provinces, les territoires et le secteur des coopératives pour permettre à celles-ci de contribuer davantage à relever des défis économiques et sociaux qui se posent à tous les Canadiens.
- ▶ Aboutir à des ententes avec les principaux ministères fédéraux pour mettre en place un cadre stratégique propice au développement des coopératives.

**FONDATION SOLIDE POUR LE SECTEUR ET LES COLLECTIVITÉS RURALES —  
MESURER NOS RÉSULTATS**



- Valeur des résultats des projets parrainés dans le cadre des programmes d'adaptation.
- Valeur, pour le secteur, d'une meilleure réglementation des marchés.
- Amélioration de la capacité du gouvernement fédéral de répondre aux besoins du Canada rural.
- Enquêtes sur la satisfaction des clients, consistant à mesurer la façon dont les services sont fournis (par exemple, le CSRN) et dont les programmes sont appliqués.
- Réduction de la variation des revenus, mesurée au moyen d'une comparaison entre la variation du revenu des participants et celle du revenu des non-participants.

### 3.4 SAINTE GESTION DU MINISTÈRE



#### Priorité du secteur d'activité

Être le ministère le plus performant de la fonction publique.

Une saine gestion ministérielle constitue le tremplin nécessaire à AAC pour atteindre ses objectifs de programmes. Nos employés, notre savoir et nos systèmes doivent être les meilleurs si nous voulons servir le secteur efficacement. Le Ministère appliquera ses efforts à être reconnu comme l'organisme le plus performant de la fonction publique en faisant preuve de leadership et en donnant à son personnel un milieu de travail stimulant et les outils de travail appropriés. Ce faisant, il deviendra un employeur de choix au sein de la fonction publique.

Notre capacité d'attirer et de retenir des employés de haut calibre est indispensable à la qualité des programmes et services fournis au secteur du domaine de la recherche et de la formulation des politiques à celui de l'innovation et de la gestion des ressources humaines. Dans le cadre du projet *La Relève* auquel l'ensemble du gouvernement participe, AAC collaborera avec les autres ministères à appliquer les politiques de ressources humaines et à créer les débouchés qui lui permettront d'attirer et de retenir les meilleurs employés pour faire face aux défis à venir.

Pour plus d'information, le lecteur peut consulter les sites suivants :

La Relève

[http://lareleve.pwgsc.gc.ca/lareleve\\_f.html](http://lareleve.pwgsc.gc.ca/lareleve_f.html)

L'agriculture et le problème de l'an 2000

<http://www.agr.ca/policy/y2k>

Le projet An 2000 du gouvernement fédéral

[http://www.info2000.gc.ca/welcome/stream\\_f.htm](http://www.info2000.gc.ca/welcome/stream_f.htm)

Modernisation de la fonction de contrôleur

[http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO\\_MFC/contenu.htm](http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO_MFC/contenu.htm)

Au cours de la période de planification, le défi d'AAC consistera à poursuivre les efforts vers son objectif d'excellence. L'atteinte de cet objectif est une responsabilité partagée qui concerne l'ensemble du Ministère, la bonne marche de celui-ci dépendant de la contribution de tous les employés. Le Ministère tendra ses efforts vers son objectif d'excellence de la gestion en fonction de quatre plans et stratégies interdépendants : faire partager à tous l'orientation ministérielle; avoir un personnel motivé, représentatif et très productif; créer un milieu de travail positif où le personnel dispose des outils nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions; être un organisme voué à l'amélioration continue.

## ORIENTATION MINISTÉRIELLE PARTAGÉE

### RÉSULTAT PRÉVU

- ✓ AAC est le ministère le plus performant de la fonction publique.

Dans son récent projet intitulé *Le prochain siècle, celui de l'excellence* (voir le diagramme ci-après), le Ministère a défini une série de conditions qu'il est essentiel de remplir pour atteindre à l'excellence. Ces conditions constituent en quelque sorte le « plan de jeu » pour aider Agriculture et Agroalimentaire Canada à devenir le ministère le plus performant du gouvernement du Canada.



Nous nous sommes fixé les conditions fondamentales suivantes : **être à l'écoute de tous les intervenants**, tant internes qu'externes; faire de nos **gestionnaires des chefs**; nous **préparer pour l'avenir** à l'aide de plans intégrés; faire en sorte d'acquérir l'information nécessaire à **l'atteinte de l'excellence**; prendre les mesures nécessaires pour avoir un personnel **très productif**; et être un **organisme capable d'évoluer**, d'adopter rapidement des façons nouvelles et améliorées d'exécuter son mandat en mesurant ses **résultats**. Ce sont là autant de « jalons » sur le chemin que le Ministère s'est tracé pour atteindre l'objectif d'excellence partagé par tous les employés, et être l'organisme le plus performant de l'administration fédérale.

### ✍ PLANS ET STRATÉGIES

- Au cours de l'année qui vient, le Ministère s'appliquera à faire connaître et à promouvoir son orientation et sa vision en favorisant la communication dans les deux sens à travers le Ministère. Cela implique les stratégies particulières suivantes :
  - Des réunions du Comité de gestion du Ministère (CGM) se tiendront dans les régions, avec la participation du personnel des bureaux régionaux, à partir d'avril 1999.
  - Les membres du CGM communiqueront continuellement avec leur personnel.
  - Une réunion du Conseil des cadres intermédiaires se tiendra en juin 1999.

## UN PERSONNEL MOTIVÉ, REPRÉSENTATIF ET TRÈS PRODUCTIF

### RÉSULTATS PRÉVUS

- ✓ AAC est un employeur de choix.
- ✓ AAC peut compter sur des employés bien formés pour exécuter son mandat.

### PLANS ET STRATÉGIES

- Mettre en oeuvre un plan d'action triennal pour l'équité en matière d'emploi qui visera résolument à améliorer la représentation de groupes désignés de la population au sein de notre personnel, d'ici au 31 mars 2002.
- Donner à tous les gestionnaires une formation sur la diversité, d'ici au 31 décembre 2000.
- Offrir à tous les employés qui le désirent des plans de carrière et des possibilités de perfectionnement professionnel, d'ici au 31 décembre 2000.
- Continuer d'investir 4 p. 100 de la masse salariale à la formation continue des employés.
- Organiser d'ici au 31 mars 2003 des cours de formation linguistique s'adressant aux employés de la catégorie EX pour satisfaire aux prescriptions en la matière et pour appuyer notre objectif concernant un milieu de travail favorisant l'usage des deux langues officielles.
- Continuer d'examiner et d'améliorer le programme ministériel de récompense et de reconnaissance pour renforcer la conformité et l'adhésion aux valeurs prônées par le Ministère.

## FOURNIR LES BONS OUTILS ET UN MILIEU DE TRAVAIL STIMULANT

### RÉSULTATS PRÉVUS

- ✓ L'information utile est fournie en temps opportun.
- ✓ Un milieu de travail stimulant.

### PLANS ET STRATÉGIES

- Mettre en application notre nouveau Cadre stratégique de gestion de l'information, en 1999, pour mieux gérer nos ressources en matière d'information et de savoir.
- Mettre en oeuvre, en 1999, le nouveau système SATURNE de gestion intégrée des finances et du matériel, pour résoudre les questions relatives à l'an 2000 touchant les systèmes actuels et pour préparer la mise en oeuvre de la Stratégie de l'information financière du gouvernement.
- Mettre en oeuvre, d'ici à juin 1999, un système amélioré de gestion de l'information sur les ressources humaines comprenant les outils qui permettent aux gestionnaires et aux employés d'accéder en temps utile à l'information fiable dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées.
- AAC s'est également engagé à être le ministère pilote pour ce qui concerne la mise en

oeuvre du projet pangouvernemental de modernisation de la fonction de contrôleur. Au cours de la période de planification, nous mesurerons notre capacité de nous gérer nous-mêmes dans le cadre de ce projet et de nous comparer aux autres ministères fédéraux à ce chapitre.

- D'ici à décembre 1999, achever l'examen des installations nationales et régionales du Ministère pour déterminer les défis qui s'y posent en matière de gestion de l'environnement.
- Intégrer les pratiques de gestion du risque dans les travaux permanents de planification stratégique et financière.
- Un enjeu d'une importance particulière pour le Ministère et le secteur est celui de la préparation à l'an 2000. Le Ministère a résolument entrepris l'étude des risques présentés par le bogue de l'an 2000 à l'égard des systèmes, de l'infrastructure et des installations matérielles en réaffectant des fonds à cette fin. (Voir à la page 51 les détails sur les initiatives et les activités précises d'AAC.)
- Élaborer un cadre ministériel pour aider les cadres à satisfaire aux exigences du programme de Conformité avec les normes d'hygiène et de sécurité au travail, assurer la formation à cet égard et offrir un nouveau programme de gestion des limitations fonctionnelles, d'ici au 31 mars 2000.
- Continuer d'encourager le recours aux pratiques et aux techniques de règlement des conflits chaque fois que cela est possible.

## ENCOURAGER L'AMÉLIORATION CONTINUE

### RÉSULTAT PRÉVU

- ✓ Amélioration des pratiques de gestion par la prise en compte de la rétroaction.

### PLANS ET STRATÉGIES

- En 1999, mettre en oeuvre une stratégie de mesure du rendement du Ministère.
- Mettre en oeuvre, d'ici à septembre 1999, un système d'information de gestion qui permettra d'améliorer les rapports sur le rendement financier et non financier.
- Élaborer des mesures du service et de la qualité à l'appui des projets pangouvernementaux de contrôle de la qualité.
- Relever les défis qui se posent au Ministère d'après les résultats du sondage mené en 1998 auprès du personnel.
- Planifier et élaborer le sondage de suivi qui sera réalisé auprès du personnel en 2000-2001.
- Solliciter en permanence les points de vue des partenaires du Ministère.

**SAINTE GESTION DU MINISTÈRE — MESURER NOS RÉSULTATS**

- Satisfaction accrue des  employés à l'égard de leur travail — mesurée par des sondages.
- Autoévaluation de la fonction de contrôleur (à l'aide de repères), en vue de mesurer la planification des activités, les systèmes de contrôle, la gestion du risque et le cadre de responsabilité.
- Mise en place d'une stratégie de mesure des résultats du Ministère pour rendre compte des principaux résultats.

## 4. INFORMATION FINANCIÈRE

### 4.1 PLAN FINANCIER DES DÉPENSES - AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Le tableau suivant résume le plan financier des dépenses du Ministère jusqu'au 31 mars 2002.

	Prévues 1998-1999	Budget principal 1999-2000	Planifiées 2000-2001	Planifiées 2001-2002
Dépenses brutes du programme	1 585,4	1 802,8	1 401,4	1 072,3
<b>Moins</b> : Recettes à valoir sur le crédit	88,0	90,0	90,6	90,6
Dépenses nettes du programme	1 497,4	1 712,8	1 310,8	981,7
<b>Plus</b> : Initiatives à être approuvées <sup>(1)</sup>	-	263,8	204,2	188,3
Dépenses nettes planifiées	1 497,4	1 976,6	1 515,0	1 171,1
<b>Moins</b> : Recettes créditées au Trésor <sup>(2)</sup>	42,5	40,1	40,3	40,3
<b>Plus</b> : Coûts des services fournis par d'autres ministères	31,5	31,5	31,5	31,5
<b>Coût net du Ministère</b>	<b>1 486,4</b>	<b>1 968,0</b>	<b>1 506,2</b>	<b>1 161,2</b>
<b>Équivalents temps plein (ÉTP)</b>	<b>5 336</b>	<b>5 328</b>	<b>5 332</b>	<b>5 334</b>

1. En 1999-2000, une fois les initiatives approuvées, le Ministère pourrait demander le montant qui apparaît dans le budget supplémentaire des dépenses. Ces initiatives comprennent :

- ▶ Les trois années qui restent de l'initiative multi-ministérielle quadriennale, le Partenariat rural canadien, qui a été annoncée dans le budget de 1998.
- ▶ Programme de relance de l'activité économique (Tempête de verglas 1998).
- ▶ Programmes complémentaires de protection du revenu.
- ▶ Fonds canadien d'adaptation et de développement rural.
- ▶ Stratégie d'emploi des jeunes.
- ▶ Biotechnologie.

2. Les recettes créditées au Trésor comprennent les rendements des investissements de la construction de bâtiments d'exposition à usages multiples, de la Société du crédit agricole et de la Commission canadienne du lait.

### 4.2 DÉPENSES BRUTES DU PROGRAMME PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Prévues 1998-1999	Budget principal 1999-2000 <sup>(1)</sup>	Planifiées 2000-2001 <sup>(1)</sup>	Planifiées 2001-2002 <sup>(1)</sup>
Croissance des marchés	186,0	193,2	191,2	190,5
Innovation pour un avenir durable	359,3	310,3	311,2	310,8
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	949,0	1 240,6	830,8	504,3
Saine gestion ministérielle	91,1	58,7	68,2	66,8
<b>Total</b>	<b>1 585,4</b>	<b>1 802,8</b>	<b>1 401,4</b>	<b>1 072,3</b>

1. Ces montants ne comprennent pas les initiatives à être approuvées.

### 4.3 INITIATIVES À ÊTRE APPROUVÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Croissance des marchés	(0,2)	(0,2)	(0,2)
Innovation pour un avenir durable	17,4	18,4	17,3
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	246,6	186,0	171,2
<b>Total</b>	<b>263,8</b>	<b>204,2</b>	<b>188,3</b>

### 4.4 AUTORISATIONS DE DÉPENSER — SOMMAIRE DE PORTEFEUILLE (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Crédit		Budget principal des dépenses 1999-2000	Budget principal des dépenses 1998-1999
	<b>Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire</b>		
1	Dépenses de fonctionnement	369 689	361 286
5	Dépenses en capital	28 771	38 545
10	Subventions et contributions	764 052	275 944
(L)	Subventions aux offices établis conformément à la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	200	200
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	65 500	65 500
(L)	Prêts garantis en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	4 000	4 000
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme d'assurance-récolte	222 600	217 600
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Compte de stabilisation du revenu net	212 600	254 647
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programmes complémentaires de sécurité de revenu	47	122 482
(L)	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire — salaire et allocation d'automobile	49	49
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	45 780	46 341
(L)	Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	(525)	27
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programmes transitoires pour les viandes rouges	-	3 153
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme d'innovation en agroalimentaire	-	30 100
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Fonds de développement Canada/Nouvelle-Écosse pour le secteur pomicole	-	130
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme de refinancement de la dette du Nouveau-Brunswick de 1994	-	80
	<b>Total pour le Ministère</b>	<b>1 712 763</b>	<b>1 420 084</b>

## 4.5 DÉPENSES MINISTÉRIELLES EN CAPITAL CONTRÔLÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Coût total actuel estimatif	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1999	Dépenses planifiées 1999-2000	Dépenses planifiées 2000-2001	Dépenses planifiées 2001-2002	Besoins des exercices futurs
<b>Projets approuvés d'une valeur dépassant 5 millions de dollars</b>						
Lethbridge (Alb.) - Réaménagement d'un établissement et améliorations (AP)	34,6	1,8	4,1	5,5	10,0	13,1
Winnipeg (Man.)- Réaménagement d'un établissement (AP)	18,6	0,7	1,1	1,0	8,0	7,7
Agassiz (C.-B.) - Réaménagement d'un établissement (AP)	18,0	1,5	8,2	8,3	-	-
Fredericton (N.-B.) - Réaménagement d'un établissement (AP)	17,0	0,9	1,1	6,0	7,5	1,5
London/Delhi (Ont.) - Amélioration d'un établissement (AE)	12,0	9,9	2,2	-	-	-
Guelph (Ont.) - Établissement de salubrité et qualité des aliments (AP)	10,0	4,6	5,4	-	-	-
Charlottetown (Î.-P.-É.) - Regroupement des opérations (AP)	8,4	0,2	0,7	5,4	2,0	-
Lennoxville (Qc) - Nouvel établissement pour porcs (AE)	6,3	6,2	0,0*	-	-	-
Système financier Saturne(AE)	14,3	13,8	0,5	-	-	-
<b>Total des projets approuvés de plus de 5 millions de dollars</b>	-	-	<b>23,4</b>	<b>26,2</b>	<b>27,5</b>	<b>22,3</b>
Total des projets se situant dans les limites du pouvoir d'approbation du ministre	-	-	<b>5,4</b>	<b>2,1</b>	<b>0,8</b>	-
<b>Total des projets en capital contrôlé</b>	-	-	<b>28,8</b>	<b>28,3</b>	<b>28,3</b>	-

Nota :

1. **AP** : Approbation préliminaire d'un projet : Autorisation du Conseil du Trésor d'entreprendre un projet. Cette approbation s'étend aux dépenses engagées lors des étapes de définition et d'estimation du coût du projet.
2. **AE** : Approbation effective d'un projet : Autorisation du Conseil du Trésor pour l'étape de mise en oeuvre du projet et autorisation des dépenses connexes. Les ministères responsables peuvent solliciter l'approbation effective après avoir établi la portée et le coût de l'ensemble du projet.
3. Les projets d'immobilisations évalués à plus de 5 millions de dollars nécessitent l'approbation du Conseil du Trésor.

\* Les dépenses dans ce tableau sont indiquées en millions de dollars. Par conséquent, les dépenses qu'il n'est pas possible d'exprimer en millions de dollars sont identifiées par le chiffre 0,0, occasionnant parfois des erreurs d'arrondissement.

## 4.6 DÉTAILS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Prévues 1998-1999	Budget principal 1999-2000	Planifiées 2000-2001	Planifiées 2001-2002
<b>SUBVENTIONS</b>				
(L) Subventions aux offices établis conformément à la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	0,0*	0,2	0,2	0,2
Recherches agricoles dans les universités et les autres organisations scientifiques au Canada	1,0	1,0	1,0	1,0
Subventions aux organisations dont les activités appuient l'aménagement et la conservation des sols et de l'eau	0,0*	0,0*	0,0*	0,0*
Subventions aux organisations afin de faciliter le développement rural et l'adaptation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire	25,9	1,6	-	-
Subventions aux organisations dans le cadre des Programmes complémentaires de sécurité de revenu	43,1	-	-	-
Subventions aux particuliers et aux organisations à l'appui de la réforme du transport du grain	2,0	-	-	-
Subventions à des particuliers pour leur participation à la diffusion nationale de l'information agricole fédérale	0,0*	0,0*	-	-
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>72,0</b>	<b>2,8</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>
<b>CONTRIBUTIONS</b>				
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	44,0	65,5	65,5	65,5
(L) Prêts garantis en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	4,0	4,0	4,0	4,0
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programmes de transition pour les viandes rouges	3,1	-	-	-
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme d'innovation en agroalimentaire	10,8	-	-	-
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme d'assurance-récolte	217,6	222,6	227,3	227,3
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Fonds de développement Canada/Nouvelle-Écosse pour le secteur pomicole	0,1	-	-	-
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme de refinancement de la dette du Nouveau-Brunswick de 1994	0,0*	-	-	-
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	254,6	212,6	212,6	212,6
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programmes complémentaires de sécurité du revenu	133,1	0,0*	0,0*	0,0*
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme d'assurance-revenu brut	0,1	-	-	-
Contributions en vertu du Programme du commerce agroalimentaire 2000	13,2	12,8	12,9	12,8
Initiatives en vertu des ententes sur le développement économique et régional	2,1	1,4	0,6	-
Contribution à l'égard du programme de prêts basés sur le prix des produits agricoles	9,0	2,0	-	-
Contributions à l'appui des organisations participant à la recherche et au développement agricoles	0,7	0,7	0,7	0,7
Contribution à la Société de l'usine-pilote de protéines, d'huile et d'amidon (PHA)	2,7	2,5	1,7	1,7
Contributions relatives au Programme national de la conservation du sol et de l'eau	1,1	1,7	-	-

**4.6 DÉTAILS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS (EN MILLIONS DE DOLLARS) (SUITE)**

	Budget			
	Prévues 1998-1999	principal 1999-2000	Planifiées 2000-2001	Planifiées 2001-2002
Contributions aux agriculteurs et éleveurs véritables, aux groupements d'agriculteurs et aux petites communautés du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la région de la Rivière-de-la-Paix en Colombie-Britannique pour la mise en place de sources d'approvisionnement fiables en eau	5,7	5,6	5,6	5,6
Contributions en vertu du Programme de relance de l'activité économique (Tempête de verglas de 1998)	4,5	9,0	-	-
Contributions en vertu du Programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de bourses d'études	0,4	-	-	-
Paiements versés aux agriculteurs pour des produits agricoles par le gouverneur en conseil en vertu de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> (Subventions laitières)	124,0	76,6	44,6	12,6
Contributions en vertu du Programme national de l'adaptation à l'analyse des risques et à la maîtrise des points critiques	4,3	1,5	-	-
Contributions en vertu du Programme canadien d'agro-infrastructure	34,2	36,1	8,7	-
Contributions au Programme des 4-H et au Programme national de sécurité à la ferme	1,5	-	-	-
Contributions en vertu du Programme canadien de gestion d'entreprise agricole	12,2	1,0	-	-
Contributions en vertu du Programme de planification d'entreprise agricole	2,5	-	-	-
Contributions afin de faciliter le développement rural et l'adaptation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire	7,8	10,4	-	-
Contributions au Conseil canadien de la sécurité à l'appui de la Semaine nationale de la sécurité à la ferme	0,0*	0,0*	0,0*	0,0*
Contributions en vertu du Programme d'aide agroalimentaire	0,2	-	-	-
Contributions en vertu de l'Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole selon la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> <sup>(1)</sup>	-	600,0	270,0	-
<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>893,5</b>	<b>1 266,0</b>	<b>854,2</b>	<b>542,8</b>
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS ET DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>965,5</b>	<b>1 268,8</b>	<b>855,4</b>	<b>544,0</b>

1. Le Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) est un projet d'une valeur ne dépassant pas 900 millions de dollars. Cela comprend des contributions jusqu'à un montant de 600 millions de dollars en 1999-2000 et jusqu'à 270 millions de dollars en 2000-2001 et 30 millions de dollars en frais administratifs pour la durée du programme qui est de deux ans.

\* Nota : Les dépenses dans ce tableau sont indiquées en millions de dollars. Par conséquent, les dépenses qu'il n'est pas possible d'exprimer en millions de dollars sont identifiées par le chiffre 0,0, occasionnant parfois des erreurs d'arrondissement.

## 5. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

### 5.1 RENFORCER LES COLLECTIVITÉS RURALES



Dans le cadre du Partenariat rural canadien (PRC), le Secrétariat rural d'Agriculture et Agroalimentaire Canada dirige et coordonne les efforts entrepris par l'ensemble du gouvernement afin de concevoir et de mettre en œuvre des politiques rurales répondant aux défis et aux enjeux propres aux Canadiens ruraux, et ce, par le truchement de projets de partenariat entre les ministères et les organismes fédéraux, les autres paliers de gouvernement et les intervenants du secteur rural.

#### STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

Le gouvernement du Canada a une vision du Canada rural qui est celle de collectivités dynamiques et d'une base de ressources durables qui contribuent à notre identité et à notre prospérité nationales, où les Canadiens ruraux peuvent prendre des décisions éclairées sur leur propre avenir, partager les avantages d'une société et d'une économie mondiale basée sur le savoir, et profiter pleinement de possibilités de développement pour eux-mêmes et leur collectivité.

Le gouvernement du Canada reconnaît les valeurs et les atouts du Canada rural ainsi que l'apport des régions rurales à l'économie et à l'identité de notre pays. Il entend bâtir un Canada rural où les habitants ont accès aux outils, à l'information, aux compétences, à l'infrastructure et aux services dont ils ont besoin pour maintenir et améliorer leur qualité de vie et pour diversifier et soutenir leurs collectivités.

Des domaines prioritaires ont été définis par et pour les collectivités rurales dans le cadre du

#### LEADERSHIP EN FAVEUR DU CANADA RURAL

Sous l'égide du Partenariat rural canadien, vingt-six ministères et organismes collaborent à l'instauration d'un réseau efficace de programmes et de services destinés aux Canadiens ruraux :

- > AAC,
- > Agence de promotion économique du Canada atlantique,
- > Développement économique Canada pour les régions du Québec,
- > Société canadienne des postes,
- > Patrimoine canadien,
- > Citoyenneté et Immigration Canada,
- > Environnement Canada,
- > Société du crédit agricole,
- > Finances Canada,
- > Pêches et Océans Canada,
- > Santé Canada,
- > Développement des ressources humaines Canada,
- > Affaires indiennes et du Nord canadien,
- > Industrie Canada
  - > Initiative fédérale de développement économique du Nord de l'Ontario - FedNor,
  - > Bureau du portefeuille,
  - > Entreprise autochtone Canada,
- > Justice Canada,
- > Bureau du Canada pour le millénaire,
- > Ressources naturelles Canada,
- > Bureau du Conseil privé,
- > Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
- > Revenu Canada,
- > Gendarmerie royale du Canada,
- > Statistique Canada,
- > Transports Canada,
- > Secrétariat du Conseil du Trésor,
- > Diversification de l'économie de l'Ouest.

Dans chaque province et territoire, le gouvernement fédéral a établi une « équipe Canada rural » qui assure la liaison avec les ministères provinciaux et les partenaires ruraux dans le but de fournir des occasions de collaboration et de partenariat au niveau des collectivités locales.

Dialogue rural et font actuellement l'objet d'un examen au niveau national et régional en vue de déterminer les mesures qu'il convient de prendre à l'échelon des ministères et du gouvernement.

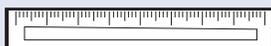
#### RÉSULTATS PRÉVUS — À L'ÉCHELON GOUVERNEMENTAL

- ✓ Amélioration des décisions touchant les politiques et les programmes, au niveau national et régional, grâce à la prise en compte des préoccupations des Canadiens vivant en milieu rural.
- ✓ Connaissance accrue, chez les Canadiens vivant en milieu rural, des programmes et des services fédéraux, et accès équitable à ceux-ci.

#### ✍ PLANS ET STRATÉGIES

- Prendre en considération les enjeux et les préoccupations des ruraux dans un plan d'action stratégique appliqué par l'ensemble du gouvernement.
- Appliquer activement l'approche de la « lentille rurale » aux politiques, aux programmes et aux services fédéraux nouveaux ou renouvelés.
- Mieux répondre aux enjeux et aux préoccupations des milieux ruraux en mettant en oeuvre des projets de partenariat entre les ministères et les organismes fédéraux, d'autres paliers de gouvernement et des intervenants du milieu.
- Mettre à l'essai de nouvelles approches destinées à résoudre les problèmes et les préoccupations liés au développement des collectivités rurales, dans le cadre de « projets pilotes ».
- Améliorer l'accès à l'information sur les programmes et les services fédéraux en réalisant des activités de vulgarisation.
- Améliorer l'information et la connaissance de tous les agents du gouvernement sur les tendances et les enjeux relatifs à l'économie rurale.

#### RENFORCER LES COLLECTIVITÉS RURALES — MESURER NOS RÉSULTATS



- Évaluation de l'application de l'approche de la « lentille rurale » aux politiques, programmes et services fédéraux nouveaux et renouvelés (évaluation narrative/bilan).
- Rétroaction et dialogue permanents avec les Canadiens ruraux sur les résultats globaux du gouvernement (enquêtes, rétroaction en ligne et autres mécanismes).
- Évaluation de la connaissance qu'ont les Canadiens ruraux des programmes et services du gouvernement fédéral (sondages, connaissances précises sur des domaines d'action clés).

**Pour plus d'information, le lecteur peut consulter le site suivant**

Partenariat rural canadien <http://www.rural.gc.ca>

## 5.2 COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

### PRINCIPAUX PLANS, STRATÉGIES ET RÉSULTATS PRÉVUS

Soucieuse de répondre efficacement aux besoins actuels et futurs du secteur des grains, la Commission canadienne des grains (CCG) a mené un vaste examen de ses programmes et services en 1998-1999. Les changements apportés aux programmes, à la suite de cet examen, sont exprimés dans nos plans pour 1999-2000. Voici donc les points marquants des principaux plans, stratégies et résultats prévus de la CCG par grand domaine de résultats :

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS	PLANS (1999-2002)
<b>ÉTAT DISTINCT DE PRÉSENTATION DE RAPPORTS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Officialiser l'état distinct de présentation de rapports de la CCG pour rendre des comptes au Parlement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Soumettre notre première Structure de planification, de rapports et de responsabilité (SPRR) et la faire approuver.</li> </ul>
<b>NORMES DE QUALITÉ DES GRAINS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Optimiser la valeur de notre travail lié à l'établissement et au maintien des normes de qualité des grains.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mettre en place un système national de contrôle des inspections.</li> <li>▶ Terminer l'enregistrement ISO des services définis.</li> <li>▶ Effectuer des études statistiques pour comprendre la variabilité inhérente aux facteurs de classification qui sont évalués visuellement.</li> <li>▶ Collaborer avec les chercheurs d'AAC à mettre au point de meilleures méthodes d'essai pour l'évaluation des nouvelles variétés de céréales.</li> <li>▶ Rationaliser les normes primaires et d'exportation en vue de fournir un système normalisé unique.</li> </ul>
<b>SERVICES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET DE LA QUANTITÉ DES GRAINS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Adapter les activités et les services de manière à suivre l'évolution des besoins des clients et des technologies.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Centraliser les opérations d'inspection des cargaisons d'entrée dans les principaux ports.</li> <li>▶ Améliorer l'efficacité des services d'inspection des expéditions de sortie aux silos terminus des villes portuaires en affectant le personnel de façon à répondre aux besoins de la clientèle.</li> <li>▶ Étudier la possibilité d'ouvrir des centres de services à Swift Current (Saskatchewan) et à Grande Prairie (Alberta).</li> <li>▶ Mettre en application le dosage des protéines sous réserve de la détermination du grade et du taux</li> </ul>

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS	PLANS (1999-2002)
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Maintenir une concertation avec le secteur des grains pour la prestation de services d'assurance de la qualité</li> </ul>	<p>d'impuretés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Élaborer et mettre en oeuvre un mécanisme d'appel à l'égard de la teneur en protéines qui sera appliqué au blé dès qu'il est reçu par les silos terminus.</li> <li>▶ Collaborer avec le secteur et la CCB à trouver un système qui réduirait le recours à la distinction visuelle des grains (DVG) tout en préservant l'efficacité du mécanisme de séparation.</li> <li>▶ Collaborer avec le secteur à élaborer et à mettre en oeuvre des lignes directrices pour un système d'expédition séparée.</li> </ul>
<b>SOUTIEN DU MARCHÉ</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuivre les activités de soutien du marché qui renforcent la réputation du Canada sur les marchés mondiaux des grains.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Élaborer, de concert avec les expéditeurs de soja, un système de contrôle et de documentation pour la CCG qui permettra d'accroître la confiance des acheteurs dans la capacité du Canada de livrer du soja non génétiquement modifié.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Améliorer et renforcer le service à la clientèle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ De 1999 à 2002, collaborer avec la CCB et les entreprises de manutention des grains à améliorer les services.</li> <li>▶ De 1999 à 2002, continuer de rencontrer les gérants de silos terminus et de transbordement ainsi que le personnel d'exploitation afin de déterminer les changements à apporter aux procédures opérationnelles et de discuter des préoccupations à ce sujet.</li> </ul>
<b>COMMUNICATIONS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mieux sensibiliser les producteurs et le secteur à la valeur du système canadien d'assurance de la qualité et les amener à mieux la comprendre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Continuer de dispenser un mécanisme de traitement des plaintes aux producteurs, au secteur et aux intervenants.</li> <li>▶ Intensifier les efforts de relations avec les médias pour faire comprendre le système d'assurance de la qualité aux producteurs et au secteur.</li> </ul>
<b>LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accroître la responsabilité du secteur en adaptant, avec son appui, nos activités de réglementation et en supprimant les dispositions désuètes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ De 1999 à 2002, procéder à un examen global de la <i>Loi sur les grains du Canada</i>.</li> <li>▶ Si le gouvernement les approuve, mettre en oeuvre les modifications à la <i>Loi sur les grains du Canada</i> qui visent à établir le programme Initiative rurale</li> </ul>

---

**PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS****PLANS (1999-2002)**

---

pour les cultures spéciales.

- ▶ Céder au gouvernement du Manitoba les pouvoirs de supervision que détient la CCG à l'égard de la Bourse des marchandises de Winnipeg.

**RECHERCHES SUR LES GRAINS ET TECHNOLOGIE**

- ✓ Demeurer à la fine pointe de la recherche sur les grains et de la technologie de l'information

- ▶ Participer à la mise au point de méthodes de Mesure instrumentale objective rapide (MIOR).
- ▶ Suivre de près les progrès dans le domaine des organismes génétiquement modifiés (OMG) et veiller à ce que l'on tienne compte des aspects touchant au contrôle de la qualité, à ce que nous collaborions aux projets connexes du secteur et à ce que nous répondions aux besoins en services du secteur des grains.
- ▶ S'assurer que tous les systèmes et l'infrastructure sont conformes aux exigences de l'an 2000 d'ici à avril 1999.

### 5.3 AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL

#### **MANDAT ET GRANDS DOMAINES DE RÉSULTATS (PLAN STRATÉGIQUE DE TROIS ANS)**

L'Agence canadienne du pari mutuel a pour mandat de protéger les parieurs contre les pratiques frauduleuses en contrôlant constamment l'intégrité du pari mutuel au Canada et, ce faisant, en favorisant la viabilité du secteur des courses de chevaux.

Dans ses plans stratégiques pour la période 1999-2002, qui se fondent sur les politiques et la législation appliquées par le gouvernement, l'Agence mettra l'accent sur les aspects suivants :

- Un **cadre réglementaire** par lequel l'Agence s'assurera d'appliquer les meilleures normes possibles pour la protection du public et l'intégrité du secteur sur les marchés intérieurs et étrangers, où la mondialisation et les progrès technologiques suscitent de nouvelles possibilités et de nouveaux défis.
- Des techniques **efficaces de supervision et de surveillance** en vue de préserver la confiance du public et l'intégrité du pari mutuel.
- Une **structure et une gestion intégrées** qui fournissent de l'information et des **mesures du rendement** à l'égard des activités de pari mutuel, de la conformité du secteur et de la viabilité de l'Agence compte tenu des paiements qui lui sont versés et des objectifs prévus par son mandat.

#### **POINTS SAILLANTS DU PLAN (1999-2002)**

- Poursuivre l'examen de la réglementation et proposer des modifications, par exemple en vue de simplifier les paris et de préciser les règlements concernant le contrôle des drogues.
- Mener des recherches sur les systèmes existants et nouveaux de pari mutuel et les programmes de surveillance, effectuer des essais à leur égard et les approuver.
- Par souci d'efficacité, mener un examen intégral et une analyse coûts-avantages sur les contrats de services et leur rendement dans le cadre des programmes de surveillance des contrats de l'Agence.
- Continuer d'améliorer la collecte et la diffusion de l'information statistique sur les activités de pari mutuel, sur les paiements à l'Agence et sur le rendement des activités de surveillance.
- Envisager de nouer des partenariats avec les provinces et le secteur dans le cadre des programmes de contrôle des drogues et des autres activités de surveillance.
- Améliorer et tenir le site Web de l'Agence en vue de diffuser au public et au secteur la plus récente information sur le personnel de l'Agence, la réglementation et les changements qu'on y propose, les données statistiques et l'accès aux publications.

---

## 5.4 PROJETS DE RÉGLEMENTATION

---

### LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

- Modifications au *Règlement fédéral sur l'assurance-récolte*

### RÉSULTATS PRÉVUS

- ✓ Simplifier les exigences réglementaires s'appliquant aux provinces et apporter les modifications nécessaires comme suite aux orientations ministérielles qui touchent le modèle à long terme des programmes de sécurité du revenu.

## 5.5 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Stratégie de développement durable (SDD) du Ministère a eu une forte incidence sur son mode de fonctionnement. Le concept du développement durable est entièrement intégré au processus décisionnel du Ministère. En fait, nos secteurs d'activité concordent avec les quatre orientations stratégiques de notre SDD. Les objectifs de la SDD dans chacune des périodes de planification sont maintenant fixés dans le cadre du processus de planification des secteurs d'activité.

On trouve ci-dessous des exemples des résultats prévus et des objectifs de rendement du Ministère pour un bon nombre de nos engagements de la SDD. Cet aperçu traite notamment des objectifs que poursuit l'Agence canadienne d'inspection des aliments de concert avec AAC. Au cours de l'exercice financier 1999-2000, nous entreprendrons également la rédaction de notre deuxième Stratégie de développement durable. Le prochain plan d'action triennal se fondera sur les réalisations de notre première SDD.

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE/ OBJECTIF DE LA SDD</b>	<b>RÉSULTATS PRÉVUS/OBJECTIFS</b>
<b>1. MIEUX COMPRENDRE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Canaliser et améliorer les ressources d'analyse du Ministère, et fournir une information appropriée et courante afin de favoriser une meilleure intégration des facteurs environnementaux dans le processus de prise de décisions sectoriel et ministériel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conclusion d'un rapport global sur les indicateurs agro-environnementaux.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Intégrer les objectifs de protection de l'environnement dans les politiques, la législation et les programmes du Ministère.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuivre les activités de coordination qui aident le Ministère à assumer ses responsabilités aux termes de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)</i> et inscrire les évaluations environnementales à l'Index fédéral des évaluations environnementales.</li> <li>✓ Améliorer la capacité des clients ruraux des Prairies de planifier, de mettre en oeuvre et de gérer le développement durable.</li> <li>✓ Continuer de modifier les lois de façon à tenir compte des priorités de la SDD.</li> </ul>

---

**ORIENTATION STRATÉGIQUE/  
OBJECTIF DE LA SDD**
**RÉSULTATS PRÉVUS/OBJECTIFS**


---

**2. FAVORISER LA GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES**

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mettre au point des mécanismes qui encouragent l'adoption, par le secteur agricole et agroalimentaire, de pratiques qui favorisent les utilisations multiples et la gérance des ressources naturelles.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Chercher à mieux comprendre le rôle que joue le secteur dans les émissions de gaz à effet de serre (GES) et dans les pratiques de réduction de ces gaz.</li> <li>✓ Améliorer l'accès à des sources saines et fiables d'approvisionnement en eau pour les résidants des régions rurales et les entreprises agricoles.</li> <li>✓ Mettre au point des technologies qui concourent à l'application de pratiques d'irrigation durables par les clients des Prairies, et en faire la démonstration.</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mettre en oeuvre les engagements internationaux : collaborer avec le secteur à représenter les intérêts agro-environnementaux du Canada, à honorer les engagements pris par notre pays et à trouver des moyens de mettre en oeuvre les ententes environnementales en vigueur.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aider le secteur à mettre au point et à adopter des produits de rechange au bromure de méthyle afin d'aider le Canada à honorer ses engagements du Protocole de Montréal.</li> <li>✓ Élaborer des positions nationales multipartites sur les changements climatiques que l'on fera valoir aux négociations sur les projets environnementaux chez nous et à l'étranger.</li> <li>✓ Demander à l'ACIA de faciliter et de coordonner l'élaboration, par le secteur, d'une nouvelle norme nationale pour les produits biologiques et le système d'agrément.</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Intégrer les approches respectueuses de l'environnement dans la gestion des opérations matérielles du Ministère.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Acheter et mettre en place un système de gestion de l'information pour le SGE.</li> <li>✓ Mettre en oeuvre la Politique du Ministère en matière de gestion de l'environnement.</li> </ul>  |

**ORIENTATION STRATÉGIQUE/  
OBJECTIF DE LA SDD**
**RÉSULTATS PRÉVUS/OBJECTIFS**
**3. INNOVER ET TROUVER DES SOLUTIONS**

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Par la recherche et le développement, accroître la disponibilité, pour le secteur, de systèmes et de technologies commercialement viables qui permettent de pallier les effets, sur l'environnement, des activités agricoles menées à la ferme et à l'extérieur.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mener à bien un projet d'utilisation de NBPT, inhibiteur d'uréase, qui permet d'appliquer de l'urée en surface dans le cadre de régimes de travail réduit du sol et de semis directs; cette technique accroît l'efficacité des engrais.</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Délimiter les zones qui présentent le plus de risques sur le plan de l'environnement.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre au point une variété d'orge résistante à la tache pâle.</li> <li>✓ Mettre au point une variété de soja à rendement élevé qui est riche en protéines pour l'Est du Canada.</li> <li>✓ Mettre au point un blé de printemps beaucoup plus riche en protéines.</li> <li>✓ Mettre au point une technologie de digestion anaérobie pour l'utilisation du fumier dans le respect de l'environnement.</li> <li>✓ Mettre au point du matériel de pasteurisation des carcasses et l'utiliser pour le boeuf.</li> <li>✓ L'ACIA appliquera des règlements sur la notification et l'évaluation environnementale des produits (nouveaux aliments pour animaux, engrais, suppléments, produits biologiques vétérinaires et végétaux dotés de caractères nouveaux). Elle évaluera les risques de ces produits pour l'environnement avant d'autoriser leur utilisation et cherchera, au besoin, à modifier les dispositions législatives concernant d'autres produits.</li> <li>✓ Mettre au point et adopter une technologie pour traiter l'eau de mauvaise qualité dans les régions rurales.</li> <li>✓ Mettre sur pied des bases de données sur la gestion des ressources qui favoriseront l'utilisation responsable des ressources en terres et en eau dans le domaine agricole.</li> </ul> |

---

**ORIENTATION STRATÉGIQUE/  
OBJECTIF DE LA SDD**

---

**RÉSULTATS PRÉVUS/OBJECTIFS**

---

**4. SAISIR LES POSSIBILITÉS COMMERCIALES**

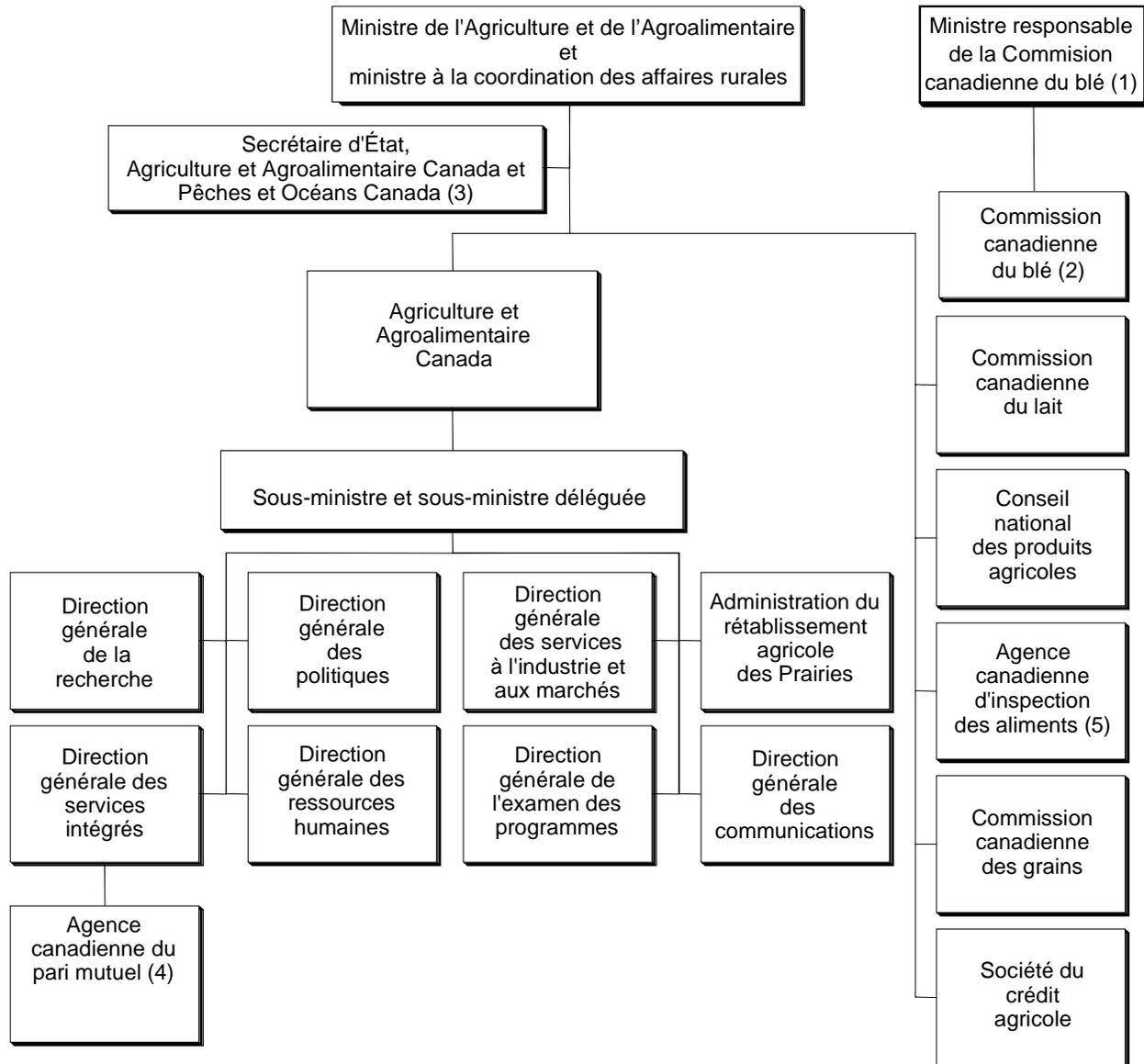
- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Mieux sensibiliser le secteur aux possibilités et aux contraintes de la commercialisation et des échanges extérieurs respectueux de l'environnement et favoriser les interventions proactives.</li><br/><li>▶ Faciliter la démonstration de la qualité écologique des produits, des pratiques et des services offerts par le secteur agricole et agroalimentaire.</li><br/><li>▶ Influer sur les projets intérieurs et internationaux en vue de faire progresser la protection de l'environnement et le secteur agricole et agroalimentaire canadien.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Chercher à faire mieux comprendre aux producteurs agricoles des Prairies les possibilités de diversification de la production agricole et de la transformation (valeur ajoutée) et à les leur faire adopter.</li><br/><li>✓ Accroître la production de produits à base d'huiles végétales et s'en servir dans les secteurs écologiquement sensibles (par exemple, des lubrifiants en foresterie et le biodiésel en exploitation minière).</li><br/><li>✓ Élaborer une position nationale multipartite que l'on fera valoir lors des négociations de l'OMC sur des programmes autorisables de protection de l'environnement.</li></ul> |
|---|---|

## 5.6 PROJETS LIÉS AU BOGUE DE L'AN 2000

Le bogue de l'an 2000, ou « bogue du millénaire », pose un défi important aux Canadiens et au secteur agroalimentaire. Soucieux de faire face à cette priorité du gouvernement, AAC veut s'assurer que ses opérations à l'échelle nationale seront prêtes à l'arrivée de l'an 2000; il joue à cet égard un rôle de leadership pour le secteur et les Canadiens des régions rurales en les y sensibilisant.

PROJETS LIÉS AU BOGUE DE L'AN 2000	RÉSULTATS PRÉVUS
<b>APPLICATIONS, INFRASTRUCTURE, INSTALLATIONS ET ORDINATEURS DE BUREAU</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Répertorier et mettre à l'épreuve toutes les applications informatiques du Ministère, le matériel et les installations et s'assurer qu'ils sont conformes à l'an 2000.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les applications, le matériel et les bâtiments non conformes seront soit convertis, soit remplacés, soit fermés avant l'arrivée de l'an 2000.</li> </ul>
<b>PLANIFICATION DE LA CONTINUITÉ OPÉRATIONNELLE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Identification des fonctions opérationnelles et des biens d'une importance critique et élaboration de procédures officielles d'intervention en cas d'urgence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Élaboration de procédures officielles d'intervention en cas d'urgence, mise à l'essai et peaufinage des plans : AAC sera ainsi assuré de pouvoir s'acquitter de son mandat après le 1<sup>er</sup> janvier 2000.</li> </ul>
<b>ÉTAT DE PRÉPARATION DU SECTEUR</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Évaluer le degré de préparation du secteur par le truchement d'un sondage mené auprès des associations agricoles et agroalimentaires nationales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Évaluation de l'incidence possible du bogue de l'an 2000 sur le secteur agricole et agroalimentaire. Le sondage permettra également de mieux sensibiliser les associations contactées.</li> </ul>
<b>PLAN DE COMMUNICATIONS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Activités de communications s'adressant au secteur agricole et agroalimentaire et aux Canadiens des régions rurales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Plus grande sensibilisation et information sur les répercussions éventuelles du bogue de l'an 2000.</li> </ul>
<b>VÉRIFICATION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Vérification et audit indépendants sur les efforts d'essai et de conversion; évaluation globale des risques des projets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Assurance donnée à la direction que les efforts de conversion seront déployés et que la gestion des projets sera menée avec une diligence raisonnable.</li> </ul>

## 5.7 ORGANIGRAMME DU PORTEFEUILLE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE



- (1) L'honorable Ralph Goodale est le ministre responsable de la Commission canadienne du blé.
- (2) La Commission canadienne du blé ne fait pas partie du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, mais elle est étroitement liée à AAC.
- (3) Le Cabinet du secrétaire d'État à l'Agriculture et à l'Agroalimentaire et aux Pêches et Océans est financé conjointement par Pêches et Océans Canada.
- (4) Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1997, l'Agence canadienne du pari mutuel relève de la Direction générale des services intégrés.
- (5) Le 1<sup>er</sup> avril 1997, la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments a été intégrée à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

## 5.8 LOIS APPLIQUÉES PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

### Le Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme</i> (inopérante)	L.R.C., 1985, ch. L-10, modifiée
<i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> <sup>(2)</sup>	L.C., 1997, ch. 6
<i>Loi sur les aliments du bétail</i> <sup>(2)</sup>	L.R.C., 1985, ch. F-9, modifiée
<i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. A-6, modifiée
<i>Loi sur la Commission canadienne du lait</i>	L.R.C., 1985, ch. C-15, modifiée
<i>Loi sur la dissolution de la société Canagrex</i> (inopérante)	L.C., 1987, ch. 38, S-6, modifiée
<i>Loi sur les engrais</i> <sup>(2)</sup>	L.R.C., 1985, ch. F-10, modifiée
<i>Loi sur la généalogie des animaux</i>	L.R.C., 1985, ch. 8 (4 <sup>e</sup> suppl.), modifiée
<i>Loi sur les grains du Canada</i>	L.R.C., 1985, ch. G-10, modifiée
<i>Loi sur l'inspection des viandes</i> <sup>(2)</sup>	L.R.C., 1985, ch. 25 (1 <sup>er</sup> suppl.), modifiée
<i>Loi sur l'inspection du poisson</i> <sup>(2)</sup>	L.R.C., 1995, ch. F-12, modifiée
<i>Loi sur les marchés de grain à terme</i>	L.R.C., 1985, ch. G-11, modifiée
<i>Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole</i>	L.C., 1997, ch. 21
<i>Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire</i>	L.C., 1994, ch. 38, modifiée
<i>Loi sur l'Office des produits agricoles</i> (inopérante)	L.R.C., 1985, ch. A-4, modifiée
<i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. F-4, modifiée
<i>Loi sur le paiement anticipé des récoltes</i> <sup>(1)</sup>	L.R.C., 1985, ch. C-49, modifiée
<i>Loi sur les paiements de transition pour le grain de l'Ouest</i>	L.C. 1995, ch. 17, annexe II
<i>Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies</i> <sup>(1)</sup>	L.R.C., 1985, ch. P-18, modifiée
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. F-3, modifiée
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	L.R.C., 1985, ch. 25 (3 <sup>e</sup> suppl.), modifiée
<i>Loi sur les produits agricoles au Canada</i> <sup>(2)</sup>	L.R.C., 1985, ch. 20 (4 <sup>e</sup> suppl.), modifiée
<i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	L.C., 1997, ch. 20
<i>Loi sur la protection des obtentions végétales</i> <sup>(2)</sup>	L.C., 1990, ch. 20, modifiée
<i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	L.C., 1991, ch. 22, modifiée
<i>Loi sur la protection des végétaux</i> <sup>(2)</sup>	L.C., 1990, ch. 22, modifiée
<i>Loi sur le rétablissement agricole des Prairies</i>	L.R.C., 1985, ch. P-17, modifiée
<i>Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire</i> <sup>(2)</sup>	L.C., 1995, ch. 40, modifiée
<i>Loi sur la santé des animaux</i> <sup>(2)</sup>	L.C., 1990, ch. 21, modifiée
<i>Loi sur les semences</i> <sup>(2)</sup>	L.R.C., 1985, ch. S-8, modifiée
<i>Loi sur la Société du crédit agricole</i>	L.C., 1993, ch. 14, modifiée
<i>Loi sur les stations agronomiques</i>	L.R.C., 1985, ch. E-16, modifiée
<i>Loi sur la vente coopérative des produits agricoles</i> <sup>(1)</sup>	L.R.C., 1985, ch. A-5, modifiée

### Le Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Code criminel — article 204	L.R.C., 1985, ch. C-46, modifié (ministre de la Justice et solliciteur général du Canada)
<i>Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international</i> — alinéa 10(2)e	L.R.C., 1985, ch. E-22, modifiée (ministre des Affaires étrangères)
<i>Loi sur les aliments et drogues</i> — articles 2 et 27	L.R.C., 1985, ch. F-27, modifiée (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social)
<i>Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation</i>	L.R.C., 1985, ch. C-38, modifiée (ministre de l'Industrie)

1. Ces lois ont été abrogées par la *Loi sur les programmes de marchés agricoles* (LPMA). Toutefois, les articles de la LPMA qui abrogent ces lois ne sont pas encore exécutoires. Ces lois demeurent en vigueur et le ministre en est responsable.

2. Ces lois sont la responsabilité du ministre par le biais de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

## 5.9 PERSONNES-RESSOURCES ET SITES WEB



### Agriculture et Agroalimentaire Canada

Renseignements généraux  
930, avenue Carling  
Ottawa (Ontario) K1A 0C5  
(613) 759-1000

Nota : À moins d'indication contraire,  
l'adresse ministérielle est le 930, avenue  
Carling.

**Réseau World Wide Web :**  
<http://www.agr.ca>

**Telnet :** www.agr.ca (login: guest)

**Système d'affichage électronique :**  
**National :** 1-800-234-4410  
**Ottawa :** (613) 759-1100

**Voix ou télécopieur-sur-demande**  
**National :** 1-800-346-2222  
**Ottawa :** (613) 759-6650

### Sous-ministre et sous-ministre déléguée

Frank Claydon  
Sous-ministre  
(613) 759-1101  
claydonf@em.agr.ca

Michelle Comeau  
Sous-ministre déléguée  
(613) 759-1090  
comeaum@em.agr.ca

### Personnes-ressources des directions générales

Denise Boudrias  
Sous-ministre adjointe  
**Direction générale des services  
à l'industrie et aux marchés**  
(613) 759-7561  
boudriasd@em.agr.ca

Douglas Hedley  
Sous-ministre adjoint p.i.  
**Direction générale des  
politiques**  
(613) 759-7349  
hedleyd@em.agr.ca

George Shaw  
Directeur général  
**Direction générale des  
communications**  
(613) 759-7964  
shawg@em.agr.ca

Sharon McKay  
Directrice générale  
**Direction générale des  
ressources humaines**  
(613) 759-1196  
mckays@em.agr.ca

Brian Morrissey  
Sous-ministre adjoint  
**Direction générale de la recherche**  
(613) 759-7794  
morrisseyb@em.agr.ca

Andrew Graham  
Sous-ministre adjoint  
**Direction générale des services  
intégrés**  
(613) 759-6811  
grahaman@em.agr.ca

Elizabeth Massey  
Directrice exécutive  
**Agence canadienne du pari mutuel**  
Phase 2  
6, promenade Antares, pièce 12  
Nepean (Ontario) K2E 8A9  
(613) 946-1700  
emassey@em.agr.ca

Lynden Hillier  
Directeur exécutif  
**Secrétariat des coopératives**  
(613) 759-7195  
hilliel@em.agr.ca

Bernie Sonntag  
Directeur général  
**Administration du rétablissement  
agricole des Prairies**  
Tour CIBC  
1800, rue Hamilton, pièce 603  
Regina (Saskatchewan) S4P 4L2  
(306) 780-6545  
pf10354@em.agr.ca

Lynden Johnson  
Directeur exécutif  
**Secrétariat rural**  
(613) 759-7133  
johnsly@em.agr.ca

Elaine Lawson  
Directrice générale  
**Direction générale de l'examen des  
programmes**  
(613) 759-6470  
lawsone@em.agr.ca

**Personnes-ressources des secteurs d'activité**

Denise Boudrias  
Responsable  
**Croissance des marchés**  
(613) 759-7561  
boudriasd@em.agr.ca

Andrew Graham  
Responsable  
**Saine gestion ministérielle**  
(613) 759-6811  
grahaman@em.agr.ca

Bernie Sonntag  
Responsable  
**Innovation pour un avenir durable**  
Tour CIBC  
1800, rue Hamilton, pièce 603  
Regina (Saskatchewan) S4P 4L2  
(306) 780-6645  
pf10354@em.agr.ca

Douglas Hedley  
Responsable p.i.  
**Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales**  
(613) 759-7349  
hedleyd@em.agr.ca

**Personnes-ressources du portefeuille**

Barry W. Senft  
Commissaire en chef  
**Commission canadienne des grains**  
303, rue Main, pièce 600  
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8  
(204) 983-2735  
bsenft@cgc.ca  
Site Web : [www.cgc.ca](http://www.cgc.ca)

Cynthia Currie  
Présidente  
**Conseil national des produits agricoles**  
344, rue Slater  
10<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1R 7Y3  
(613) 995-2298  
curriec@em.agr.ca

Ron Doering  
Président  
**Agence canadienne d'inspection des aliments**  
59, promenade Camelot  
Nepean (Ontario) K1A 0Y9  
(613) 225-2342  
rdoering@em.agr.ca  
Site Web : [www.cfia-acia.agr.ca](http://www.cfia-acia.agr.ca)

Guy Jacob  
Président  
**Commission canadienne du lait**  
1525, avenue Carling, pièce 300  
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2  
(613) 792-2060  
gjacob@em.agr.ca  
Site Web : [www.cdc.ca](http://www.cdc.ca)

John J. Ryan  
Président et PDG  
**Société du crédit agricole**  
C.P. 4320  
1800, rue Hamilton  
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3  
(306) 780-8100  
jryan@sk.sympatico.ca

## INDEX PAR SUJET

Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP).....	14, 21, 23, 25, 52, 54
Affaires rurales .....	3, 5-7, 12, 14, 23-27, 29, 35, 38-41, 48, 50-52, 54-55
Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).....	7, 47-49, 52-53, 55
Agence canadienne du pari mutuel (ACPM).....	45, 52, 54
Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) .....	2, 6, 11, 25-26, 39
An 2000.....	12, 26, 30, 32-33, 51
Biodiversité.....	21-24
Biotechnologie.....	12, 19, 21-22, 28
Commission canadienne du blé (CCB).....	7, 27, 43, 52
Commission canadienne des grains (CCG) .....	7, 14, 36, 42-44, 52, 55
Conseil canadien de commercialisation agroalimentaire (CCCA) .....	15-16, 18, 21
Coopératives .....	7, 25, 28 54
Croissance des marchés.....	14-20, 54
Enjeux et possibilités.....	9-13
Équipe Canada .....	6, 16, 18
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales .....	14, 25-29, 55
Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR).....	25-27, 35
Innovation pour un avenir durable .....	14, 21-24, 55
La Relève .....	7-8, 30
Législation .....	53
Mesurer nos résultats .....	20, 24, 29, 34, 41
Organisation du Ministère .....	14, 52
Organisation mondiale du commerce (OMC) .....	3, 10, 16-17, 50
Partenariat rural canadien (PRC).....	6-7, 12, 26-27, 35, 40-41
Plans des secteurs d'activité.....	14-34
Programme de partage des frais pour l'investissement (PPFI) .....	21-22
Projets de réglementation .....	46
Promotion du commerce international .....	6, 16, 18
Protection de l'environnement .....	11, 21, 23-24, 47-50
Protocole de Kyoto .....	11, 22, 24
Ressources humaines .....	7-8, 13, 30-34, 54
Saine gestion ministérielle .....	14, 30-34, 55
Service d'exportation agroalimentaire (SEA) .....	15, 18
Sites Web.....	15, 21, 25, 30, 41, 54-55
Stratégie de gestion de l'environnement pour le secteur porcin.....	22
Stratégie de développement durable (SDD).....	23-24, 47-50
Valeurs .....	8